



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des affaires économiques et monétaires*

---

**2013/2277(INI)**

3.2.2014

# **AMENDEMENTS**

## **341 - 697**

**Projet de rapport**  
**Othmar Karas, Liem Hoang Ngoc**  
(PE526.111v01-00)

sur le rapport d'enquête sur le rôle et les activités de la troïka (BCE, Commission et FMI) dans les pays sous programme de la zone euro (2013/2277(INI))

AM\1017184FR.doc

PE528.080v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

AM\_Com\_NonLegReport

## Amendement 341

Markus Ferber

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 16

##### *Proposition de résolution*

16. **regrette** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé **et des réductions de dépenses**; **regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**;

##### *Amendement*

16. **fait observer** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la **nécessaire** réforme des systèmes de soins de santé;

Or. de

## Amendement 342

Werner Langen

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 16

##### *Proposition de résolution*

16. **regrette** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions **précises** en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions **de** dépenses; **regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**;

##### *Amendement*

16. **se félicite** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent **aussi** des prescriptions en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions **des** dépenses **publiques**;

Or. de

**Amendement 343**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. *regrette* que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; *regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;*

*Amendement*

16. *constate* que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses, *qui sont nécessaires en vue d'atteindre les objectifs des programmes d'ajustement tels que négociés par la troïka et les États membres concernés;*

Or. en

**Amendement 344**  
**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; *regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;*

*Amendement*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; *souligne que la participation des institutions de l'Union européenne à la définition et la mise en œuvre des programmes est liée à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; et*

*que les actions de la BCE et de la Commission peuvent et doivent être soumises à un contrôle permanent en vue de vérifier que leur action cadre avec l'obligation de protéger les droits fondamentaux inscrite dans les traités; souligne que toute incompatibilité avec ces obligations peut dès lors constituer une violation du droit de l'Union.*

Or. en

**Amendement 345**  
**Paulo Rangel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

**16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;**

*Amendement*

**16. souligne que les conditions imposées en vertu des programmes d'ajustement doivent respecter pleinement les dispositions de la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;**

Or. pt

**Amendement 346**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

**16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal**

*Amendement*

**16. regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux**

*contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses*; regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

Or. en

**Amendement 347**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; *regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*;

*Amendement*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal *ne soient pas équilibrés, en ce sens qu'ils contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses, mais pas dans les mêmes proportions et de façon insuffisante, par exemple en ce qui concerne les dépenses de défense; estime qu'en cas d'urgence, tous les problèmes des systèmes nationaux doivent pouvoir être examinés et corrigés*;

Or. fi

**Amendement 348**  
**Derk Jan Eppink**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. *regrette* que les programmes destinés à

*Amendement*

16. *constate* que les programmes destinés à

la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; ***regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;***

la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses;

Or. en

**Amendement 349**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

*Amendement*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; ***regrette en outre que la troïka ait donné sa bénédiction aux amnisties fiscales pour les fraudeurs et autres criminels, comme celles adoptées au Portugal en 2012 et 2013, tout en imposant des hausses d'impôts brutales aux classes moyennes et en maintenant un système fiscal injuste et peu fiable;***

Or. en

**Amendement 350**  
**Nikolaos Chountis, Paul Murphy**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; regrette que les programmes *ne soient pas liés à* la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

*Amendement*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses *et entraînent un démantèlement des systèmes de négociation salariale*; regrette que les programmes *violent* la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

Or. en

**Amendement 351**  
**Emer Costello**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en *ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses*; regrette que les programmes *ne soient pas liés à* la charte des droits fondamentaux *et aux traités* de l'Union européenne, *notamment à l'article 168, paragraphe 7*, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

*Amendement*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en *matière de privatisation obligatoire*; *déplore* que les programmes *n'aient pas respecté l'article 36 de* la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, *les articles 14 et 345* du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne *et le protocole n° 26*;

Or. en



## Amendement 352

Udo Bullmann, Peter Simon

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 16

##### *Proposition de résolution*

16. **regrette** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne **la réforme des systèmes de soins de santé et** des réductions de dépenses; **regrette** que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

##### *Amendement*

16. **réprouve le fait** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne des réductions de dépenses, **en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale, ainsi que des dépenses visant à promouvoir les énergies renouvelables; condamne le fait** que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

Or. de

## Amendement 353

Diogo Feio

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 16

##### *Proposition de résolution*

16. **regrette** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; **regrette** que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

##### *Amendement*

16. **prend acte du fait** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; **regrette** que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

Or. en

**Amendement 354**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. **regrette** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; **regrette que les programmes ne soient pas liés à** la charte des droits fondamentaux et **aux** traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

*Amendement*

16. **déplore** que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses **qui violent** la charte des droits fondamentaux et **les** traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

Or. en

**Amendement 355**  
**Ildikó Gáll-Pelcz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses; regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

*Amendement*

16. regrette que les programmes destinés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal contiennent des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses **car ces mesures relèvent de la compétence de chaque État membre**; regrette que les programmes ne soient pas liés à la charte des droits fondamentaux et aux traités de l'Union européenne, notamment à l'article 168, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

**Amendement 356**  
**Danuta Maria Hübner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 bis. se demande si une transparence plus grande dans la méthode de travail de la troïka ne se traduirait pas par un travail de meilleure qualité et de meilleurs résultats;***

Or. en

**Amendement 357**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 bis. souligne que l'assistance financière de l'Union et du FMI donne du temps pour assurer un ajustement économique ordonné des États membres concernés, alors que, en l'absence d'assistance de la part de l'Union et du FMI, des mesures d'ajustement immédiates et radicales auraient été nécessaires, ce qui aurait eu des conséquences imprévisibles pour l'économie et la société des États membres concernés;***

Or. en

**Amendement 358**  
**Olle Ludvigsson**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. déplore le non-respect des droits, du rôle et de l'autonomie des partenaires sociaux dont a fait preuve la troïka dans son travail avec les pays sous programme; souligne que les programmes actuels et futurs de ce type doivent tous se fonder sur le plein respect des droits des travailleurs et des employeurs, ainsi que du rôle des partenaires sociaux et des institutions et pratiques nationales en matière de formation des salaires;*

Or. en

**Amendement 359**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. déplore que les protocoles d'accord prévoyaient la privatisation forcée des entreprises contrôlées par l'État malgré leur intérêt stratégique évident aux niveaux national et européen; songe, par exemple, aux sociétés de production et de distribution d'énergie au Portugal, EDP et REN, qui ont finalement été vendues à des entreprises publiques chinoises, permettant ainsi à l'État chinois d'accéder et de contrôler potentiellement un secteur technologique avancé au Portugal et en Europe, mettant en péril l'autonomie stratégique de l'Union européenne;*

Or. en

**Amendement 360**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 bis. déplore que les pays soumis à ces conditions de négociation difficiles soient obligés de privatiser d'importants secteurs de leur économie, y compris des services publics et des quasi-monopoles, indépendamment du caractère stratégique de ces secteurs et des conditions institutionnelles réelles en vue d'assurer une supervision et une réglementation appropriées; l'électricité, les télécommunications, les communications, les grandes infrastructures, les banques, les compagnies d'assurance, les eaux usées et l'assainissement sont devenus des aubaines pour les acteurs puissants, mais pas nécessairement démocratiques et libéraux;***

Or. en

**Amendement 361**  
**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 bis. souligne que les ministres des finances de l'Union européenne ont approuvé les programmes d'ajustement macroéconomique;***

Or. en

**Amendement 362**  
**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. approuve la demande formulée par le Conseil de l'Europe pour que l'incidence des programmes sur les droits de l'homme soient mieux prise en considération, de même que sa volonté de renforcer l'efficacité des institutions nationales et européennes judiciaires et non judiciaires chargées de la protection et de la promotion des droits fondamentaux, comme les médiateurs, afin de traiter les plaintes portant sur les droits sociaux et économiques tout en sollicitant leurs conseils indépendants dans le processus décisionnel conduisant à l'adoption des mesures d'austérité et des budgets, afin de mieux comprendre leurs conséquences sur les droits fondamentaux et les conditions de vie;*

Or. en

**Amendement 363**  
**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 ter. déplore la volonté inscrite dans les protocoles d'accord en vue de privatiser l'approvisionnement d'eau, comme dans le cas du Portugal; souligne que les États membres doivent s'abstenir de prendre de telles mesures à l'avenir, l'accès à l'eau étant une condition préalable*

*indispensable au développement humain;*

Or. en

**Amendement 364**

**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 quater. souligne que, parmi les trois membres de la troïka, la BCE et la Commission hésitent encore plus que le FMI à admettre les erreurs commises et dès lors à favoriser la discussion afin de trouver de meilleures solutions;*

Or. en

**Amendement 365**

**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. déplore le fait que pour la Grèce, l'Irlande et le Portugal au moins, les programmes d'ajustement contenaient des prescriptions précises en ce qui concerne la réforme des systèmes de soins de santé et des réductions de dépenses, malgré le fait que les traités interdisent ce type d'interventions;*

Or. en

**Amendement 366**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 ter. prend acte de la condamnation par le Conseil de l'Europe des réductions des dépenses appliquées au système de retraite publique grec, qu'il considère comme une violation de l'article 12 de la Charte sociale européenne de 1961 et de l'article 4 de son protocole, qui dispose que "la circonstance que les mesures nationales contestées tendent à satisfaire à une autre obligation internationale que la Charte ne les soustraient pas à l'empire de celle-ci";*

Or. en

**Amendement 367**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 quater. déplore que la convention n° 102 de l'OIT, qui dispose que les systèmes de pension doivent permettre de mener une vie décente, n'ait pas été respectée dans la définition et la mise en œuvre des programmes d'ajustement;*

Or. en

**Amendement 368**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 quinquies. prend acte de la demande formulée par le comité d'experts de l'OIT en vue de rétablir la liberté de convention collective en Grèce;***

Or. en

**Amendement 369**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 sexies. prend acte du rapport annuel 2013 du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe, qui recense 180 violations des dispositions de la Charte sociale européenne sur l'accès à la santé et à la protection sociale dans 38 pays d'Europe;***

Or. en

**Amendement 370**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 septies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 septies. relève que plus de 5000 actions ont été intentées par des citoyens chypriotes contre les mesures imposées par la troïka de prêteurs internationaux, actions qui concernent pour la plupart la recapitalisation interne illégale dans le***

*cas de la Banque de Chypre, ainsi que l'utilisation de l'instrument de cession des activités dans le cas de la banque Laiki;*

Or. en

**Amendement 371**  
**Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. regrette vivement que le retour au crédit dans un secteur privé prospère ne fasse pas partie des objectifs principaux dans les programmes de sauvetage destinés au secteur bancaire;*

Or. en

**Amendement 372**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

17. déplore que, *depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;*

17. déplore que *bon nombre des mesures de réduction des coûts à court terme actuellement appliquées, comme l'introduction de l'accès immédiat aux frais de soins de santé, l'augmentation des dépenses restant à charge ou l'exclusion de l'accès aux soins pour les groupes vulnérables, n'aient pas été pleinement évaluées sur le plan de leurs conséquences sociales et économiques plus larges ou de leurs effets potentiellement discriminatoires et de leurs implications à long terme, comme*

*les risques pour la santé publique et les conséquences possibles en matière d'espérance de vie; souligne que ces mesures ont des conséquences négatives disproportionnées sur les groupes vulnérables;*

Or. en

### **Amendement 373**

**Markus Ferber**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 17**

###### *Proposition de résolution*

**17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;**

###### *Amendement*

**17. reconnaît que les mesures mises en œuvre ont entraîné un accroissement à court terme de l'inégalité dans la répartition des revenus dans les quatre pays concernés; signale néanmoins que, dans le même temps, les programmes de réforme jettent les bases d'une croissance à moyen et à long terme et de la création d'emplois;**

Or. de

### **Amendement 374**

**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 17**

###### *Proposition de résolution*

**17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;**

###### *Amendement*

**17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté; est favorable à la révision des**

*cadres fiscaux en vue de mettre en place des mesures d'incitation visant à attirer les investissements, à développer l'esprit d'entreprise et l'emploi dans des secteurs stratégiques de l'économie et à réduire les déséquilibres sociaux, avec leurs conséquences sociales et politiques;*

Or. en

**Amendement 375**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

*Amendement*

17. déplore que *les mesures mises en œuvre dans ces quatre pays n'aient pas suffisamment réparti la charge de façon à ce que les riches paient davantage en proportion et que les pauvres soient mieux protégés, qu'au contraire beaucoup de personnes riches aient déplacé leurs biens pour les mettre hors de portée de ces mesures et que*, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

Or. fi

**Amendement 376**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

*Amendement*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté; ***souligne l'injustice des hausses d'impôts brutales visant les classes moyennes, alors que les segments de revenus supérieurs de la société sont épargnés, de même que les fraudeurs à grande échelle qui ont bénéficié d'"amnisties fiscales";***

Or. en

**Amendement 377**

**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

*Amendement*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté; ***souligne les conséquences dévastatrices des réductions massives dans les pensions sur la confiance des citoyens et leur qualité de vie; déplore que les augmentations d'impôts importantes et sans précédent aient joué un rôle majeur dans les programmes d'ajustement compte tenu de leurs conséquences sur la classe moyenne et les petites et moyennes entreprises;***

Or. en

**Amendement 378**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. **déplore** que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus **se soit** accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

*Amendement*

17. **relève** que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus **s'est** accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que, **en raison de plusieurs années de défaillance des élites économiques et politiques**, la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

Or. de

**Amendement 379**  
**Antigoni Papadopoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et **l'augmentation du** chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

*Amendement*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales **et des allocations de chômage imposée par les mesures d'austérité, ainsi que les baisses de salaire provoquées par les réformes structurelles**, entraînent une hausse de la pauvreté;

Or. en

**Amendement 380**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. déplore que, **depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que** la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

*Amendement*

17. déplore que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

Or. en

**Amendement 381**  
**Mojca Kleva Kekuš**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

*Amendement*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés, **ce qui se traduit par la destruction du tissu social**, et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse **du dénuement et** de la pauvreté;

Or. en

**Amendement 382**  
**Nikolaos Chountis, Jürgen Klute, Paul Murphy**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité

*Amendement*

17. déplore que, depuis 2008 **et durant la**

dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

*mise en œuvre des protocoles d'accord*, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté, *ce qui provoque une régression sociale et une crise humanitaire*;

Or. en

### **Amendement 383**

**Udo Bullmann, Peter Simon**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 17**

###### *Proposition de résolution*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

###### *Amendement*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit **considérablement** accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage, **notamment au sein des jeunes générations**, entraînent une hausse de la pauvreté **scandaleuse au regard des valeurs européennes**;

Or. de

### **Amendement 384**

**Emer Costello**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 17**

###### *Proposition de résolution*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés et que la réduction des prestations **sociales** et l'augmentation

###### *Amendement*

17. déplore que, depuis 2008, l'inégalité dans la répartition des revenus se soit accrue au-delà de la moyenne dans les quatre pays concernés, entraînant la destruction du tissu social, et que la



du chômage entraînent une hausse de la pauvreté;

réduction des prestations *et des services sociaux* et l'augmentation du chômage entraînent une hausse de la pauvreté *et aient une influence négative sur la capacité des personnes appartenant à des groupes défavorisés à prendre part utilement au processus décisionnel*;

Or. en

**Amendement 385**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. condamne les mesures telles que la réduction du salaire minimal et l'affaiblissement des systèmes de conventions collectives en raison de leur lourdes conséquences sur la demande nationale et, par conséquent, sur les résultats économiques et l'emploi; souligne la contradiction entre l'objectif lié à la réduction de la dette et les politiques ayant une influence négative sur la demande et, donc, sur la croissance économique;*

Or. en

**Amendement 386**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. demande que toute révision des protocoles d'accord prenne également en considération les conclusions et*

*orientations éventuelles produites dans le cadre de l'évaluation des stabilisateurs automatiques et de leur rôle dans les économies nationales, ces paramètres essentiels n'ayant pas été pleinement examinés par la troïka dans le cadre des orientations fournies en vue de l'élaboration des programmes d'ajustement;*

Or. en

**Amendement 387**

**Nikolaos Chountis, Jürgen Klute, Paul Murphy**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. condamne les mesures de déréglementation du marché du travail qui sont préconisées dans le cadre des protocoles d'accord, qui entraînent des réductions de salaire, une fragilisation constante des conventions collectives, la facilitation des licenciements et le renforcement des formes flexibles d'emploi;*

Or. en

**Amendement 388**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. souligne que les efforts de réforme de chaque État membre doivent être adaptés, en prenant en considération les expériences et l'histoire des pays*

*concernés;*

Or. en

**Amendement 389**  
**Sharon Bowles**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***17 bis. souligne le fort sentiment d'injustice éprouvé par de nombreux citoyens des quatre États membres qui se sont engagés dans des programmes d'ajustement économique, aggravé par le manque de transparence et par l'annulation de mesures stratégiques dans le processus décisionnel;***

Or. en

**Amendement 390**  
**Sharon Bowles**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***17 ter. s'inquiète du fait que, malgré les obligations prévues par le traité en ce qui concerne l'indépendance de la Banque centrale, il apparaît que des pressions ont été effectuées en vue de revoir la composition des gouverneurs de la Banque centrale à la suite des changements de gouvernement;***

Or. en

**Amendement 391**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage **inacceptable** chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne **notamment** la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage **très élevé** chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal; **salue dès lors les récentes initiatives adoptées au niveau européen en ce qui concerne l'éducation et l'emploi des jeunes, le programme Erasmus+, l'Initiative pour l'emploi des jeunes, les 6 milliards d'euros consacrés au programme européen de garantie pour la jeunesse; souligne que les compétences liées à l'emploi continuent pour la plupart à relever des États membres; encourage dès lors les États membres à moderniser encore leurs systèmes d'éducation nationaux et à se lancer dans de vastes réformes de leur marché de l'emploi national;**

Or. en

**Amendement 392**  
**Udo Bullmann, Peter Simon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage **tout à fait** inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal **et attire l'attention**

*sur les flux migratoires de jeunes Européens du Sud poussés au départ par l'absence de perspectives et la pauvreté, qui risquent d'entraîner une fuite des cerveaux au détriment des sociétés d'Europe du Sud;*

Or. de

**Amendement 393**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal; **déplore que les gouvernements respectifs de ces États membres n'aient pas pris rapidement des contre-mesures relevant de leur compétence;**

Or. de

**Amendement 394**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*s'inquiète des conséquences désastreuses de la "fuite des cerveaux" et de l'émigration de la génération la plus qualifiée pour le développement stratégique de ces pays et la durabilité de leur économie et de leurs systèmes de sécurité sociale;*

Or. en

**Amendement 395**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage ***élevé et*** inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal ***et demande que cette question soit davantage prise en considération sur les plans politique et économique;***

Or. en

**Amendement 396**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette

augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal; ***et souligne que ce chômage élevé chez les jeunes constitue non seulement une injustice générationnelle, mais compromet aussi les possibilités de développement économique futur;***

Or. en

**Amendement 397**  
**Emer Costello**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal; ***se déclare inquiet face à l'augmentation de la pauvreté chez les travailleurs et à la qualité des emplois qui sont créés; se réjouit de la baisse du chômage chez les jeunes en Irlande depuis début 2012, tout en étant conscient que cette évolution est en partie due à une émigration ininterrompue;***

Or. en

**Amendement 398**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux inacceptable

inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

de **chômage, de chômage de longue durée et de chômage** chez les jeunes, **notamment** dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

Or. en

**Amendement 399**  
**Derk Jan Eppink**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur **le** taux de chômage **inacceptable** chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur **les** taux de chômage **inacceptables, notamment** chez les jeunes, dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

Or. en

**Amendement 400**  
**Antigoni Papadopoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le **fait que les politiques d'ajustement et les réformes structurelles ont débouché sur des taux de chômage alarmants et un** taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du



chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre, *en Espagne* et au Portugal *et l'augmentation de la "fuite des cerveaux" observée;*

Or. en

**Amendement 401**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; *souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;*

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance, *ainsi que dans d'autres pays de l'Union européenne;*

Or. en

**Amendement 402**  
**Pat the Cope Gallagher, Brian Crowley, Liam Aylward**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre *États membres* bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans *l'Union européenne*; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes *dans* les quatre *pays* bénéficiant d'un programme d'assistance, en Grèce, à Chypre, *en Irlande* et au Portugal;

Or. en

**Amendement 403**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal;

*Amendement*

18. attire l'attention sur le taux de chômage inacceptable chez les jeunes dans les quatre États membres bénéficiant d'un programme d'assistance; souligne notamment la nette augmentation du chômage chez les jeunes en Grèce, à Chypre et au Portugal, *ces pays accusant des déficits dans les secteurs de l'éducation et de la formation (en alternance)*;

Or. de

**Amendement 404**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

18 bis. exprime ses vives préoccupations quant au fait que l'absence de perspectives futures positives dans les pays bénéficiant d'un programme se traduit par une recrudescence de l'émigration des jeunes travailleurs qualifiés, ce qui ébranle la capacité économique de manière structurelle;

*Amendement*

18 bis. exprime ses vives préoccupations quant au fait que l'absence de perspectives futures positives dans les pays bénéficiant d'un programme se traduit par une recrudescence de l'émigration des jeunes travailleurs qualifiés, ce qui ébranle la capacité économique de manière structurelle;

Or. en

**Amendement 405**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 ter. souligne que l'on peut malheureusement s'attendre aussi à des conséquences négatives similaires à plus long terme sur le potentiel économique sous l'effet des réductions des dépenses dans l'éducation décidées dans le cadre des mesures d'austérité et de l'augmentation de la pauvreté infantile;***

Or. en

**Amendement 406  
Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 18 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 quater. constate que la forte baisse des salaires dans les quatre États membres a provoqué une augmentation considérable des marges bénéficiaires, de même qu'une augmentation des inégalités et de la pauvreté; constate que cette réduction du coût unitaire de main-d'œuvre ne s'est toutefois pas traduite par une hausse des niveaux d'investissement;***

Or. en

**Amendement 407  
Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 quinquies. constate que les données de la Commission et d'autres études***

*indiquent qu'entre 2008 et 2012, les inégalités dans la répartition des revenus ont augmenté dans les quatre pays et que les réductions dans les prestations sociales et le chômage qui découlent des mesures d'austérité, de même que la baisse des salaires provoquée par les réformes structurelles, suscitent une augmentation des niveaux de pauvreté; ajoute qu'un rapport de la Commission relève des niveaux relativement élevés de pauvreté chez les travailleurs, provoqués par la réduction ou le gel des salaires minimaux décidés dans le cadre des mesures d'austérité;*

Or. en

**Amendement 408**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. souligne que l'article 8 du règlement (UE) n° 472/2013 s'appuie sur l'adhésion nationale et les responsabilités des États membres concernés pour associer et consulter les partenaires sociaux et les organisations pertinentes de la société civile lors de l'élaboration des programmes d'ajustement;*

Or. en

**Amendement 409**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 bis. regrette que la migration forcée en provenance de la périphérie et de ces quatre pays en particulier débouche sur un exode massif des cerveaux et, par conséquent, sur la perte des investissements nationaux et européens consentis depuis plus de dix ans dans l'éducation et la formation d'une nouvelle génération; rappelle que l'éducation, la formation et un solide bagage scientifique et technologique sont systématiquement considérés comme le principal moyen pour ces économies de rattraper leur retard sur le plan structurel;***

Or. en

**Amendement 410  
Antigoni Papadopoulou**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 bis. regrette que, dans les quatre pays, les groupes les plus vulnérables (les chômeurs de longue durée, les femmes, les travailleurs migrants, les retraités et les personnes handicapées) aient été fortement touchés et connaissent des taux de chômage plus élevés et une réduction plus marquée des revenus par rapport à la moyenne nationale;***

Or. en

**Amendement 411  
Inês Cristina Zuber, João Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. invite les États membres, notamment les pays concernés par le protocole d'accord, à valoriser les salaires et les prestations sociales, en rétablissant le niveau des salaires, les revenus et les droits sociaux spoliés, pour résoudre les graves problèmes sociaux, stimuler la demande intérieure, dynamiser l'activité économique et créer des emplois meilleurs et en plus grand nombre; invite les États membres à mettre en place une politique de défense et de relance des services publics, en particulier en ce qui concerne les fonctions sociales de l'État, en renforçant ses moyens humains et matériels, en tant qu'élément essentiel pour concrétiser les droits des populations;*

Or. pt

**Amendement 412**  
**Paul Murphy, Nikolaos Chountis, Inês Cristina Zuber, João Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. souligne que l'augmentation de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de l'incertitude chez la majorité des personnes qui résident dans les pays bénéficiant d'un programme va de pair avec une augmentation considérable des richesses pour une petite minorité; par exemple, en Irlande, depuis 2007, les bénéficiaires ont augmenté de 21 % et selon les administrations fiscales, le nombre de personnes gagnant plus de 500 000 euros par an est monté à 3443 en 2012, avec un*

*revenu combiné de 1,8 milliard d'euros, tandis que plus d'un million de contribuables sur 2,16 millions avaient des revenus inférieurs à 30 000 euros;*

Or. en

**Amendement 413**  
**Nikolaos Chountis, Jürgen Klute, Paul Murphy**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. condamne les réductions drastiques des dépenses dans les systèmes de soins de santé préconisées par les protocoles d'accord dans le cadre des mesures d'austérité budgétaire;*

Or. en

**Amendement 414**  
**Nikolaos Chountis, Jürgen Klute**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 ter. condamne les inégalités flagrantes dans la répartition de la charge fiscale et la politique budgétaire injuste et musclée appliquée en Grèce dans le cadre des protocoles d'accord; indique que les groupes à faible et à moyen revenus, les travailleurs et les retraités sont encore plus touchés par une série de nouveaux impôts spéciaux, mais que, parallèlement à cela, le grand capital et les multinationales éludent l'impôt et spéculent; ajoute que la taxation des particuliers a augmenté en 2013, pour*

*passer à 7,9 milliards, contre 6,4 milliards en 2008, malgré la baisse de leurs revenus et l'augmentation du chômage, tandis que l'impôt des sociétés est passé de 4,7 milliards en 2008 à 1,6 milliard en 2013;*

Or. en

**Amendement 415**  
**Nikolaos Chountis, Jürgen Klute**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 quater. constate que même la banque de Grèce recommande, dans son rapport intermédiaire de décembre 2013 sur la politique monétaire, de renverser la tendance qui consiste à trop taxer la grande majorité des citoyens qui ont déjà été imposés de manière disproportionnelle et invite le gouvernement grec à agir en conséquence et à mettre fin à la protection fiscale de l'oligarchie économique;*

Or. en

**Amendement 416**  
**Sharon Bowles**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande *ainsi que l'aboutissement attendu* du programme destiné au Portugal; *déplore le manque de progrès* en Grèce, *malgré des réformes* sans précédent;

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande, *la réaction positive du marché, le 7 janvier 2014, face à la première émission d'obligations de l'Irlande depuis la conclusion* du programme *et l'amélioration qui s'en est*



*suivie de la note de la dette souveraine irlandaise; salue les réformes sans précédent réalisées en Grèce à ce jour et encourage le pays à poursuivre son processus de réforme interne afin qu'il puisse s'assurer d'entrer dans une phase d'investissement; se réjouit par ailleurs de la fin prévue du programme pour le Portugal;*

Or. en

**Amendement 417**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore **le manque de** progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore **que les** progrès en Grèce **ne soient pas suffisants**, malgré des réformes sans précédent; **reconnait cependant que, selon une récente enquête de l'OCDE, la Grèce a accompli des progrès considérables dans la réduction de son déficit budgétaire et la mise en œuvre de réformes structurelles en vue de renforcer la flexibilité du marché du travail et d'améliorer la compétitivité de la main-d'œuvre, faisant ainsi de la Grèce le pays présentant le niveau de réactivité le plus élevé aux réformes structurelles recommandées dans la publication "Objectif croissance" selon l'OCDE;**

Or. en

**Amendement 418**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; **déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;**

*Amendement*

19. salue l'achèvement **réussi** du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal, **qui attestent de l'efficacité des mesures convenues; reconnaît les progrès remarquables et les réformes sans précédent accomplis en Grèce;**

Or. de

**Amendement 419**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent **et les mesures d'austérité budgétaire adoptées; est d'avis que ce manque de résultats remet sérieusement en question la pertinence des politiques contenues dans les protocoles d'accord;**

Or. en

**Amendement 420**  
**Sylvie Goulard, Nils Torvalds, Olle Schmidt**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore **le manque de** progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore **les progrès inégaux** en Grèce, malgré des réformes sans précédent **et recommande l'application de mesures qui amèneraient l'ensemble des parties à contribuer équitablement aux recettes fiscales**;

Or. en

**Amendement 421**

**Anni Podimata**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; **déplore le manque de progrès** en Grèce, **malgré des réformes sans précédent**;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; **salue l'ajustement budgétaire sans précédent et la correction du déficit courant** en Grèce **et souligne que les réformes doivent se poursuivre et être appliquées de façon plus décisive et avec une conviction plus grande**;

Or. en

**Amendement 422**

**Pat the Cope Gallagher, Brian Crowley, Liam Aylward**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme

destiné à l'Irlande *ainsi que* l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

destiné à l'Irlande; *ce résultat peut être attribué à la population irlandaise, qui a fait preuve d'une résilience considérable face aux difficiles réductions des dépenses publiques et aux hausses des impôts;* *salue* l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

Or. en

**Amendement 423**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; **déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;**

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; **constate l'ajustement budgétaire sans précédent et le grand nombre de réformes appliqués en Grèce;**

Or. en

**Amendement 424**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent; **constate que les réponses données au questionnaire du Parlement se fondent,**

*d'une manière générale, sur une  
évaluation positive du cadre et du travail  
de la troïka;*

Or. en

**Amendement 425**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore **le manque de** progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore **l'insuffisance des** progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent **accomplies dans une certaine mesure;**

Or. fi

**Amendement 426**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; **observe** le manque **actuel** de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

Or. de

**Amendement 427**  
**Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande *ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal*; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande; déplore le manque de progrès en Grèce *et au Portugal*, malgré des réformes sans précédent;

Or. en

**Amendement 428**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement **du programme destiné à l'Irlande** ainsi que l'aboutissement attendu **du programme destiné** au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement *de la mission de la troïka en Irlande* ainsi que l'aboutissement attendu *de la mission* au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

Or. en

**Amendement 429**  
**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore le manque de progrès en Grèce,

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal *et le programme axé sur le secteur*

malgré des réformes sans précédent;

*financier pour l'Espagne*; déplore le manque de progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

Or. en

**Amendement 430**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore *le manque de* progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

*Amendement*

19. salue l'achèvement du programme destiné à l'Irlande ainsi que l'aboutissement attendu du programme destiné au Portugal; déplore *la lenteur des* progrès en Grèce, malgré des réformes sans précédent;

Or. en

**Amendement 431**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. reconnaît les efforts très éprouvants qu'ont dû consentir les individus, les familles, les entreprises et d'autres institutions de la société civile dans les pays soumis à des programmes d'ajustement;*

Or. en

**Amendement 432**  
**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**19 bis. salue le fait que les premiers signes de reprise s'observent dans certains pays bénéficiant d'un programme; constate toutefois que les taux de chômage élevés restent inacceptables et souligne que des efforts continus et ambitieux restent nécessaires;**

Or. en

**Amendement 433**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**19 bis. attire l'attention sur la baisse considérable de la part de la formation brute de capital fixe public dans le PIB dans les pays bénéficiant d'un programme entre 2008 et 2013, une baisse qui est trois fois plus importante que celle enregistrée dans la zone euro dans son ensemble (1,9 point de pourcentage contre 0,6): cela constitue encore une fois un handicap majeur pour la reprise économique dans ces pays;**

Or. en

**Amendement 434**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 ter (nouveau)**



*Proposition de résolution*

*Amendement*

***19 ter. constate que l'écart entre les taux débiteurs pour les petits prêts et les prêts importants dans la zone euro a plus que doublé entre 2008 et mars 2013, ce qui nuit à la situation financière des PME, et que les pays bénéficiant d'un programme ont été affectés de manière disproportionnée par cette évolution;***

Or. en

**Amendement 435**  
**Liem Hoang Ngoc, Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***19 bis. salue le fait que l'Irlande comme le Portugal sont parvenus à réaliser leur première émission obligataire en janvier 2014 depuis le début de leur programme d'ajustement; estime qu'une croissance durable et la création d'emplois sont nécessaires afin d'assurer un retour durable vers un financement du marché pour ces pays;***

Or. en

**Amendement 436**  
**Olle Ludvigsson**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***19 bis. est préoccupé par l'affaiblissement du dialogue social dans les pays***

*bénéficiant d'un programme – qui s'observe, par exemple, dans la nette diminution de la couverture des conventions collectives en Espagne – et par les conséquences négatives que cette tendance suscite sur le marché du travail; souligne qu'un renforcement du dialogue social est à présent essentiel en vue d'améliorer la situation sociale générale;*

Or. en

**Amendement 437**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. souligne que la Grèce devrait dégager un excédent primaire et un excédent courant grâce aux réformes sans précédent mises en œuvre, à la stabilité de la gouvernance ainsi qu'aux importants sacrifices consentis par les citoyens grecs; souligne la nécessité de poursuivre les réformes, les politiques d'ajustement et les mesures de croissance afin que la Grèce ait de nouveau accès aux marchés financiers aussi;*

Or. en

**Amendement 438**  
**Pat the Cope Gallagher, Brian Crowley, Liam Aylward**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. constate que 30 % du rapport dette-PIB existant pour l'Irlande*

*concerne la dette bancaire; plaide en faveur d'une mise en œuvre complète de l'engagement pris, en juin 2012, par les responsables de l'Union européenne en vue de briser le cercle vicieux entre les banques et les États et d'examiner de plus près la situation du secteur financier irlandais de sorte à alléger considérablement le fardeau de la dette bancaire irlandaise;*

Or. en

**Amendement 439**

**Paul Murphy, Nikolaos Chountis, Inês Cristina Zuber, João Ferreira**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. estime que le "triomphe" de l'Irlande, qui est parvenue à sortir du programme, n'a pas grand-chose à voir avec des réalisations réelles ayant une incidence sur la vie de la population; cette histoire est essentiellement creuse et vise à appuyer les politiques du gouvernement irlandais et à faire de l'Irlande un exemple pour obliger les travailleurs du Sud de l'Europe à accepter davantage d'austérité; en réalité, l'Irlande est l'État membre qui présente le taux d'émigration net le plus élevé, la part des investissements dans le PIB irlandais s'élève à 10,6 %, ce qui en fait le taux le plus faible de l'Union, dont la moyenne est de 20 %, et l'Irlande présente toujours un ratio dette-PIB insoutenable de 125 % et la consommation des ménages est en baisse de 12 % par rapport à 2008;*

Or. en

**Amendement 440**

**Paul Murphy, Nikolaos Chountis, João Ferreira, Inês Cristina Zuber**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 19 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***19 ter. est d'avis que malgré ce qu'affirment la troïka et le gouvernement irlandais, l'Irlande n'a pas retrouvé sa "souveraineté économique" depuis sa sortie du programme; que l'Irlande est soumise non seulement à la gouvernance économique de l'Union européenne, comme tous les autres pays de l'Union, mais aussi toujours au "suivi post-programme" du FMI et à la "surveillance post-programme" de la Commission, qui comprennent des inspections officielles et le pouvoir d'imposer un renforcement de l'austérité; souligne que ce sera également le cas si d'autres pays sortent de leur programme;***

Or. en

**Amendement 441**

**Inês Cristina Zuber, João Ferreira**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***19 bis. souligne qu'il importe de mettre en œuvre des politiques budgétaires de lutte contre la prodigalité et les dépenses somptuaires, basées sur une mesure fiscale d'augmentation de l'imposition sur les dividendes et les bénéfices et d'allègement fiscal pour les travailleurs et les petites et moyennes entreprises, en garantissant la libération des fonds nécessaires au bon fonctionnement des États;***

**Amendement 442**

**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***19 bis. constate l'échec total des objectifs budgétaires du programme de la troïka pour le Portugal, où la dette publique est passée de 94 % du PIB en 2010 à 127,8 % en 2013; constate en outre les graves dégâts à moyen et à long terme causés à l'économie portugaise sous l'effet de l'émigration massive des travailleurs et des jeunes qualifiés et de la baisse considérable, et qui s'accélère, de l'activité d'investissement au cours de l'ensemble de la période du programme d'ajustement;***

Or. en

**Amendement 443**

**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces ***et que de tels modèles économiques nationaux comportant suffisamment de chiffres clés par pays n'étaient pas disponibles pour pouvoir calculer les incidences des grandes réformes***; déplore que les informations et les statistiques adéquates

n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

Or. fi

**Amendement 444**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; ***fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;***

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles;

Or. en

**Amendement 445**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place ***des programmes*** d'ajustement ***crédibles et efficaces***; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place ***un programme*** d'ajustement ***crédible et efficace, tout en admettant que les prévisions économiques contiennent généralement un certain niveau d'incertitude et d'imprévisibilité***; déplore

grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles *et réaffirme son appel en faveur d'une amélioration de la qualité et de la fiabilité des statistiques*; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

Or. en

**Amendement 446**  
**Paulo Rangel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme; *constate qu'au Portugal il s'est avéré que les indicateurs économiques ayant servi de base à la négociation et à l'élaboration du protocole d'accord étaient incorrects, ce qui a eu des effets néfastes sur la mise en œuvre du programme d'ajustement concerné;*

Or. pt

**Amendement 447**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme, ***fraude qui a été découverte peu à peu sur une longue période, ce qui a suscité l'obligation d'adapter sans cesse les multiplicateurs, les prévisions et les mesures proposées;***

Or. en

**Amendement 448**  
**Anni Podimata**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir ***qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine*** durant les années qui ont précédé ***la mise en place du*** programme;

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir ***qu'en Grèce, il y a eu de nombreux cas de fausses déclarations concernant les statistiques et de mauvaise gestion du système statistique*** durant les années qui ont précédé ***le*** programme; ***salue l'action décisive prise par le gouvernement grec en vue de faire face en urgence et avec efficacité à ces problèmes, notamment en mettant en place l'Autorité hellénique indépendante des statistiques en mars 2010;***



**Amendement 449**  
**Udo Bullmann, Peter Simon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement **crédibles et efficaces**; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés, **des compétences en économie et l'abandon de la pensée économique néolibérale** sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement **favorables à la croissance, équilibrés et jouissant d'une légitimité démocratique**; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme **et que les autorités européennes, y compris les chefs d'État ou de gouvernement, n'ont pas souhaité lutter contre cette fraude manifeste en prenant des mesures appropriées**;

Or. de

**Amendement 450**  
**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement **crédibles et efficaces**; déplore que les

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés **propres aux pays ainsi qu'à l'échelle de la zone euro, fondés sur des hypothèses prudentes, sur des données**

informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle *dans ce domaine* durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

*indépendantes, sur la participation des parties prenantes, sur la transparence et la répartition équitable des efforts d'ajustement*, sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

Or. en

**Amendement 451**  
**Sampo terho**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme; *souligne que le fait qu'une fraude à aussi grande échelle est passée inaperçue témoigne d'une certaine négligence de la part de l'UE elle aussi;*

Or. fi

**Amendement 452**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que ***dans certaines situations***, les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles ***dans les courts délais accordés***; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

Or. en

**Amendement 453**

**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que des modèles économiques adaptés sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

*Amendement*

20. souligne que des modèles économiques adaptés ***et éprouvés*** sont nécessaires pour mettre en place des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; déplore que les informations et les statistiques adéquates n'aient pas toujours été disponibles; fait valoir qu'il existait, en Grèce, une fraude à grande échelle dans ce domaine durant les années qui ont précédé la mise en place du programme;

Or. de

**Amendement 454**

**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***20 bis. constate que les auditions des représentants de la Commission, de la BCE, du MES et du FMI ont révélé que les États membres faisant l'objet d'un programme d'ajustement n'avaient d'autre choix que d'endurer l'ajustement; croit en outre comprendre, à la suite de ces auditions, que les conséquences économiques et sociales, même si elles sont déjà très importantes et douloureuses, auraient été d'une plus grande ampleur en cas de défaut de paiement incontrôlé;***

Or. en

**Amendement 455**

**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***20 bis. souligne, dans le cas de la Grèce, l'absence de mécanismes de contrôle adéquats et d'outils clairs de calcul des déficits, tant sur le plan européen que national, pendant les exercices qui ont précédé l'élaboration du programme, ainsi que les divergences entre les gouvernements quant aux modalités de calcul des données budgétaires;***

Or. el

**Amendement 456**

**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***20 bis. souligne que l'écart de taux d'intérêt entre les obligations souveraines grecques et allemandes, en particulier, ne s'est réduit qu'après l'annonce par la BCE de son programme OMT, ce qui souligne l'échec des programmes d'ajustement à des fins de gestion de la crise;***

Or. en

**Amendement 457**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***20 ter. considère que, d'un point de vue politique, le projet européen ne peut survivre avec une division permanente en États créanciers et États débiteurs; constate que d'un point de vue économique, la décision de l'Eurogroupe de s'opposer à une union budgétaire et d'amener un certain nombre d'États membres à procéder à une dévaluation interne plonge la zone euro dans son ensemble dans une récession permanente, un chômage et une déflation croissants et continue de compromettre l'économie mondiale;***

Or. en

**Amendement 458**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 quater (nouveau)**

***20 quater. rappelle que ce que l'on considère comme une crise budgétaire n'est en réalité qu'une crise de la balance des paiements, conjuguée à une crise bancaire; déplore en outre les déséquilibres économiques croissants entre les États membres caractérisés par une industrie exportatrice importante et ceux présentant un niveau d'exportations plus faible, et tandis que le niveau d'inflation dans certains États membres était nettement inférieur à 2 %, dans d'autres, il était nettement plus élevé, et que ce déséquilibre a encore renforcé les déséquilibres économiques entre ces États membres; constate dès lors que, d'un point de vue factuel, l'imposition de l'austérité forcée n'était pas justifiée dans la majorité des pays en crise, et notamment dans le cas de l'Irlande, de l'Espagne et de Chypre; constate qu'entre 2000 et 2007, le seul déficit du budget de l'État en Irlande a été observé en 2002, avec à peine 0,4 % du PIB;***

Or. en

**Amendement 459**

**Inês Cristina Zuber, João Ferreira, Paul Murphy**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

***20 bis. estime que le protocole d'accord conclu avec le Portugal s'est traduit par un programme d'aides et de garanties de plusieurs millions au secteur bancaire et aux grands groupes économiques, et par une mobilisation des ressources publiques aux fins d'agiotage et de spéculation sur les marchés financiers;***

**Amendement 460**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves ***et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme;*** relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; ***déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;***

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres;

Or. de

**Amendement 461**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et

sociales extrêmement graves *et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme;* relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; *déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;*

sociales extrêmement graves; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres;

Or. en

**Amendement 462**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, *en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également* que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne que l'assistance financière et le *premier* programme d'ajustement en Grèce, *insuffisamment mis en œuvre*, n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont  *finalement* été apportés;



**Amendement 463**  
**Anni Podimata**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que ***rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres***; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que ***malgré certaines faiblesses dans le processus décisionnel, l'intégrité de la zone euro a été garantie et est à présent irrévocable***; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

Or. en

**Amendement 464**  
**Lorenzo Fontana, Matteo Salvini**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que ***l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions***

*Amendement*

21. fait observer que ***les programmes rattachés à l'assistance financière ont eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits***

économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays *et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro*; *souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme*; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

incalculables sur d'autres pays; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

Or. it

**Amendement 465**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;  
*souligne que les mesures d'austérité*

*draconiennes n'ont pas permis de restaurer la confiance des marchés et que les écarts de taux d'intérêt marqués sur la dette souveraine n'ont commencé à lentement se résorber qu'après que la BCE a finalement annoncé son programme OMT en août 2012;*

Or. en

**Amendement 466**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. *fait observer que* l'assistance financière *a permis*, à court terme, *d'éviter* un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, *en outre*, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. *salue tout particulièrement le fait que les principaux objectifs de* l'assistance financière *aient été atteints* à court terme, *à savoir que l'on a évité* un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, *cependant*, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

Or. en

**Amendement 467**  
**Paulo Rangel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; ***souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme;*** relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

Or. pt

**Amendement 468**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme;

relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés *et demande que ces conséquences soient prises en considération dans les politiques révisées;*

Or. en

**Amendement 469**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; **souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme;** relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; **déplore** le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; **regrette** le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

Or. en

**Amendement 470**  
**Sampo terho**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, *en outre*, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

Or. fi

**Amendement 471**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de

certaines pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui **sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;**

certaines pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui **se sont renforcés sous l'effet des ajustements budgétaires et macroéconomiques qui ont été apportés;**

Or. en

**Amendement 472**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque **la crise est survenue et que** les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés **en réponse à celle-ci;**

Or. fi

**Amendement 473**  
**Ildikó Gáll-Pelcz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement **de la croissance** économique et **du progrès social** qui sont devenus manifestes lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

Or. hu

**Amendement 474**  
**Udo Bullmann, Peter Simon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et

*Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et



aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui **sont devenus manifestes lorsque les ajustements** budgétaires et macroéconomiques **ont été apportés**;

aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore le ralentissement économique et la régression sociale qui **ont également résulté des mesures** budgétaires et macroéconomiques **inappropriées**;

Or. de

## Amendement 475

Elisa Ferreira

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 21

##### *Proposition de résolution*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore **le** ralentissement économique et la régression sociale qui **sont devenus manifestes** lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

##### *Amendement*

21. fait observer que l'assistance financière a permis, à court terme, d'éviter un défaut incontrôlé de la dette souveraine qui aurait eu des répercussions économiques et sociales extrêmement graves et des effets induits incalculables sur d'autres pays et aurait pu provoquer la sortie forcée de certains pays de la zone euro; souligne, en outre, que rien ne garantit que ce cas de figure ne se présentera pas à long terme; relève également que l'assistance financière et le programme d'ajustement en Grèce n'ont pas empêché un défaut ordonné ni une contagion de la crise à d'autres États membres; déplore **la spirale du** ralentissement économique et **de** la régression sociale qui **est devenue manifeste** lorsque les ajustements budgétaires et macroéconomiques ont été apportés;

Or. en

**Amendement 476**  
**Anni Podimata**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*21 bis. regrette le fait que le processus décisionnel au niveau européen durant la crise était parfois fragmenté, incohérent et retardé et constate que ces faiblesses ont eu une incidence négative sur les pays en crise et ont eu un effet de contagion;*

Or. en

**Amendement 477**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*21 bis. regrette que la restructuration tardive de la dette grecque et les contributions insuffisantes des revenus privés élevés et des grandes fortunes, essentiellement dues à l'opposition des composantes européennes de la troïka, et plus particulièrement de la BCE, aient aggravé les perspectives de soutenabilité de la dette du pays; souligne que l'expérience historique globale en matière de crise de la dette souveraine indique que les mesures de restructuration de la dette sont souvent intervenues trop tard et étaient insuffisantes, ce qui a entravé la reprise économique, découragé les investissements et donné aux créanciers privés l'occasion d'encaisser leur argent à la veille de l'inévitable restructuration,*

*laissant les créanciers publics (c'est-à-dire le contribuable) supporter seuls le fardeau;*

Or. en

**Amendement 478**  
**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*21 ter. déplore la réponse formaliste de la BCE en ce qui concerne son absence d'objection aux programmes d'assistance d'urgence (ELA), qui n'étaient manifestement pas conformes aux règles de la BCE en matière d'aide en faveur des institutions financières insolvables; souligne que, tandis que les procédures auraient pu être respectées, cette absence d'objection a conduit au financement de banques insolvables;*

Or. en

**Amendement 479**  
**Sharon Bowles**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*21 bis. constate qu'en ce qui concerne la participation du secteur privé en Grèce, les effets de contagion sur le système bancaire chypriote n'ont pas été suffisamment pris en considération, malgré le fait que la question ait été soulevée assez tôt, et il semblerait*

*également que les actifs liés à des États membres plus grands aient été encore une fois protégés;*

Or. en

**Amendement 480**  
**Auke Zijlstra**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22**

*Proposition de résolution*

*22. souligne que la troïka a publié, d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques;*

*Amendement*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 481**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

*23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer*

*Amendement*

*23. déplore les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka; regrette que les objectifs budgétaires n'aient pas pu être atteints, en raison également de la lenteur de la mise en œuvre des programmes;*

que, *par conséquent*, les objectifs budgétaires *n'ont* pas pu être atteints;

Or. de

**Amendement 482**  
**Derk Jan Eppink**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment *en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance*; fait observer que, *par conséquent*, les objectifs budgétaires *n'ont pas pu être atteints*;

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses *et les prévisions* parfois trop optimistes de la troïka; *souligne* notamment *à cet égard que les projections trop optimistes en matière de croissance ont entraîné un nombre bien trop élevé de révisions de la soutenabilité de la dette pour certains pays bénéficiant d'un programme; est préoccupé par le fait que les prévisions erronées ont entraîné une perte de crédibilité pour la troïka et ses membres; déplore également le fait que les résistances politiques au changement n'aient pas été suffisamment prises en considération* dans certains États membres; fait observer que *ces facteurs ont contribué à la non-réalisation des objectifs budgétaires*;

Or. en

**Amendement 483**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka,

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka,

notamment en ce qui concerne la croissance, ***mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres***; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

notamment en ce qui concerne la croissance, ***qui découlent principalement d'une connaissance insuffisante et superficielle des pays sous ajustement financier***; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints ***en dépit des efforts sérieux et des réformes pertinentes menées par les gouvernements nationaux dans ce sens***;

Or. en

**Amendement 484**  
**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, ***mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints***;

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, ***qui s'expliquent notamment par l'hésitation avec laquelle certains États membres ont appliqué les réformes budgétaires et économiques structurelles; constate que l'analyse de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance s'appuyait sur la création d'une reprise stable et d'une croissance durable et à long terme***;

Or. en

**Amendement 485**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses **parfois** trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention **aux résistances politiques au changement dans certains** États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses  **systématiquement** trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention **à l'incidence économique et sociale des politiques recommandées dans les** États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences **directes** sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires **étaient en grande partie peu réalistes et** n'ont **dès lors** pas pu être atteints;

Or. en

**Amendement 486**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. **déplore néanmoins** les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais **regrette** également qu'il **ne soit** pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

*Amendement*

23. **relève** les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais **constate** également qu'il **n'est** pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

Or. de

**Amendement 487**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer *que, par conséquent*, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres, *qui sont il est vrai difficiles à prévoir*; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer *qu'en raison des oppositions politiques et d'une mauvaise application des mesures*, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

Or. fi

**Amendement 488**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses *parfois* trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses *systématiquement biaisées et* trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention *aux retombées transfrontalières et* aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation



la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

Or. en

### **Amendement 489**

**Burkhard Balz**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 23**

###### *Proposition de résolution*

23. **déplore néanmoins les** hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; **déplore** que cette situation **ait** eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

###### *Amendement*

23. **prend acte des** hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; **considère** que cette situation **a** eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints; **souligne en outre qu'une conditionnalité solide et ambitieuse est importante, notamment pour faire face à la question du risque moral;**

Or. en

### **Amendement 490**

**Elisa Ferreira**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 22**

###### *Proposition de résolution*

22. souligne que la troïka a publié,

###### *Amendement*

22. souligne que la troïka a publié,

d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques;

d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques; ***regrette néanmoins qu'il ait toujours été impossible de discuter des raisons pour lesquelles l'incidence économique et sociale des mesures a été plus importante que prévu, des écarts énormes et persistants entre les valeurs obtenues et les prévisions, ainsi que des hypothèses de ces prévisions;***

Or. en

**Amendement 491**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22**

*Proposition de résolution*

22. souligne que la troïka a publié, d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques;

*Amendement*

22. souligne que la troïka a publié, d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques, ***et qu'elle devrait tenir compte des conditions réelles de l'économie et de la société;***

Or. en

**Amendement 492**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22**

*Proposition de résolution*

22. souligne que la troïka a publié, d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques;

*Amendement*

22. souligne que la troïka a publié, d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques; ***fait observer que ces mesures ne constituent pas des moyens de contrôle suffisants;***

Or. en

**Amendement 493**  
**Udo Bullmann, Peter Simon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22**

*Proposition de résolution*

22. souligne que la troïka a publié, d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques;

*Amendement*

22. souligne que la troïka a, ***certes***, publié, d'emblée, et met à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques, ***mais que ces documents n'ont pas permis à la population d'obtenir une vue d'ensemble des négociations;***

Or. de

**Amendement 494**  
**Derk Jan Eppink**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22**

*Proposition de résolution*

22. souligne que la troïka a publié, d'emblée, et **met** à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques;

*Amendement*

22. souligne que la troïka a publié, d'emblée, et **mis** à jour régulièrement des documents complets sur l'analyse de la situation, la stratégie visant à surmonter les problèmes **sans précédent**, une série de mesures d'intervention élaborées conjointement avec les gouvernements nationaux concernés et des prévisions économiques;

Or. en

**Amendement 495**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance **et le chômage**, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

Or. en

**Amendement 496**  
**Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses **parfois** trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, **l'emploi, l'évolution de la dette et le déficit budgétaire**, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

Or. en

**Amendement 497**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance **et le chômage**, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

Or. en

**Amendement 498**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas **tous** pu être atteints **dans le délai prévu**;

Or. en

**Amendement 499**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse **par la troïka** de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être

*Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux résistances politiques au changement dans certains États membres; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être

atteints;

atteints;

Or. en

### **Amendement 500**

**Nikolaos Chountis, Jürgen Klute, Paul Murphy**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 23**

###### *Proposition de résolution*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux *résistances politiques au changement dans certains États membres*; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

###### *Amendement*

23. déplore néanmoins les hypothèses parfois trop optimistes de la troïka, notamment en ce qui concerne la croissance, mais regrette également qu'il ne soit pas accordé suffisamment d'attention aux *répercussions économiques et sociales négatives*; déplore que cette situation ait eu des incidences sur l'analyse par la troïka de l'interaction entre la consolidation budgétaire et la croissance; fait observer que, par conséquent, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints;

Or. en

### **Amendement 501**

**Werner Langen**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 23 bis (nouveau)**

###### *Proposition de résolution*

###### *Amendement*

**23 bis. rappelle que, quand l'Eurogroupe a pris les décisions concernant les programmes, beaucoup savaient et admettaient que les déficits structurels dans les pays bénéficiant d'un programme continueraient de se creuser après le début des programmes d'assistance; rappelle que l'augmentation du déficit a**

*permis de donner plus de temps aux pays bénéficiant d'un programme pour procéder à de nouveaux ajustements; salue la troïka pour la conception d'un plan qui a offert dès le départ un peu d'air aux pays concernés au lieu d'imposer des coupes dans les dépenses dans le seul but de réduire rapidement les déficits;*

Or. en

**Amendement 502**

**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*23 bis. comprend, à la suite des auditions, qu'il existe une relation directe entre la longueur du programme d'ajustement et l'aide mise à disposition par l'intermédiaire des fonds dédiés, comme le MES, ce qui signifie qu'une période d'ajustement plus longue aurait inévitablement impliqué la mise à disposition et la garantie de montants plus élevés par les autres pays de la zone euro et le FMI, ce qui n'était politiquement pas faisable compte tenu des montants déjà très importants dont il était question; souligne que la longueur des programmes d'ajustement et celle des périodes de remboursement sont chacune plus importantes que dans le cadre des programmes d'assistance financière habituels du FMI;*

Or. en

**Amendement 503**

**Jürgen Klute, Marisa Matias**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*23 bis. constate le manque de preuves et l'analyse imprécise sur lesquelles reposait la politique de la troïka; observe et déplore, en outre, la non-implication des acteurs nationaux et le non-respect des procédures démocratiques lors de la conception et de la mise en œuvre des mesures d'ajustement; demande une révision immédiate et substantielle du protocole d'accord, qui devrait aborder en priorité les thèmes des investissements et de l'emploi et contenir des objectifs quantitatifs en ce qui concerne la réduction de la pauvreté; demande que ces programmes révisés soient effectivement liés à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et qu'ils soient également conçus et contrôlés en coopération avec les partenaires sociaux dans les États membres;*

Or. en

**Amendement 504**  
**Nikolaos Chountis, Jürgen Klute, Paul Murphy**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*23 bis. observe qu'en Grèce, bien que les salaires, les pensions et les allocations aient été fortement diminués, malgré la hausse du chômage à des niveaux historiquement élevés, la réduction des dépenses sociales et le démantèlement de l'État et de la sécurité sociale, aucune de ces mesures n'a entraîné le redressement escompté, même à un degré moindre, ni le*

**Amendement 505**

**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. *regrette* que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs *n'ait pas encore permis de réduire* le rapport dette publique/PIB; *souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté* dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

24. *constate* que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs *réduira* le rapport dette publique/PIB *à moyen et à long terme* dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

**Amendement 506**

**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB, *car les politiques mises en œuvre ont entraîné une récession prolongée qui a affecté négativement les recettes fiscales et causé une augmentation prévisible des transferts*

*sociaux*; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme; **souligne donc que les programmes ne suffisent pas à réduire efficacement les niveaux de dette**;

Or. en

**Amendement 507**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

24. regrette que la réduction **considérable** des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs, **qui constitue en soi un signe positif de stabilisation financière**, n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme; **souligne que, dans certains de ces pays, une grande partie de la croissance de la dette et du PIB découle de la reconnaissance de passifs antérieurs et de la reconnaissance obligatoire des dettes de plusieurs entreprises publiques qui n'ont pas été correctement prises en considération lors de la conception initiale des programmes d'ajustement**;

Or. en

**Amendement 508**  
**Derk Jan Eppink**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; **souligne** que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB **jusqu'à présent; constate** que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme; **reconnaît qu'il faut habituellement plusieurs années avant que des réformes structurelles puissent contribuer significativement à l'augmentation de la production;**

Or. en

**Amendement 509**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; **souligne** que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; **souligne** que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme; **pense que l'estimation précise des multiplicateurs budgétaires revêt une importance capitale pour permettre à l'ajustement budgétaire de réduire le rapport dette/PIB; invite la Commission et la BCE à tenir compte des**

*valeurs plus élevées des multiplicateurs en temps de crise lors de la conception des programmes d'ajustement et des politiques recommandées;*

Or. en

**Amendement 510**  
**Emer Costello**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme; ***souscrit à la déclaration du sommet de la zone euro du 29 juin 2012 selon laquelle il est impératif de briser le cercle vicieux qui existe entre les banques et les États;***

Or. en

**Amendement 511**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. ***regrette que*** la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes

*Amendement*

24. ***se félicite de*** la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes

d'assistance respectifs *n'ait* pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; *souligne* que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

d'assistance respectifs; *observe que ceux-ci n'ont* pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; *constate* que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

Or. en

**Amendement 512**  
**Udo Bullmann**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que, *en raison des coupes budgétaires unilatérales*, le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

Or. de

**Amendement 513**  
**Sharon Bowles**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore

*Amendement*

24. regrette que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs n'ait pas encore

permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme; ***constate que des progrès en vue d'atteindre des niveaux plus soutenables de la dette privée sont nécessaires pour la stabilité à long terme;***

Or. en

**Amendement 514**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. ***regrette*** que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs ***n'ait*** pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

24. ***observe*** que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes d'assistance respectifs ***n'a*** pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; souligne que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

Or. de

**Amendement 515**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. ***regrette*** que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes

*Amendement*

24. ***observe*** que la réduction des déficits structurels dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme depuis le lancement de leurs programmes

d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; **souligne** que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme;

d'assistance respectifs n'ait pas encore permis de réduire le rapport dette publique/PIB; **prend acte** que le taux d'endettement a, au contraire, brusquement augmenté dans l'ensemble des pays bénéficiant d'un programme; **souligne que la recette des prêts conditionnels mène naturellement à une augmentation de la dette publique;**

Or. en

**Amendement 516**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**24 bis. prend acte du rapport de la Commission européenne intitulé "Fiscal consolidations and spillovers in the Euro area periphery and core", qui souligne que "la symétrie des ajustements budgétaires simultanés dans l'ensemble des pays de la zone euro a empêché cet ajustement, générant des effets d'entraînement négatifs des assainissements dans [...] les pays principaux de la zone euro, aggravant encore davantage le niveau de croissance dans les pays en déficit; ajoute que ces effets négatifs ont compliqué l'ajustement dans la périphérie et ont encore aggravé de manière temporaire les rapports dette/PIB dans les pays bénéficiant d'un programme et les pays vulnérables";**

Or. en

**Amendement 517**  
**Nikolaos Chountis, Jürgen Klute, Paul Murphy**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**24 bis. observe que, dans le cas de la Grèce, le rapport dette publique/PIB a augmenté d'environ cinquante pour cent (50 %) depuis 2009 et que, selon le rapport de l'OCDE, en 2020, la dette publique atteindra 157 % du PIB, contre 124 % dans les prévisions contenues dans le protocole d'accord;**

Or. en

**Amendement 518**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**24 bis. observe que l'instrument le plus efficace pour stabiliser la dette souveraine a découlé non pas des programmes d'ajustement, mais des mesures non conventionnelles prises par la BCE, notamment les annonces de l'été 2012;**

Or. en

**Amendement 519**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires;

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec **une** certitude **absolue** les multiplicateurs

*rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;*

budgétaires;

Or. de

**Amendement 520**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

*25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;*

*Amendement*

*25. souligne qu'une évaluation correcte du multiplicateur budgétaire est nécessaire afin de produire des programmes d'ajustement crédibles et efficaces; rappelle que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012; observe que cette période concerne les conclusions de tous les protocoles d'accord examinés dans le cadre de ce rapport, à l'exception d'un seul; rappelle que la Commission européenne a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne toutefois que la Commission a admis dans sa réponse au questionnaire que "les multiplicateurs budgétaires ont tendance à être plus élevés dans la conjoncture actuelle qu'en temps normal"; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission européenne et le FMI*

*concernant la grandeur du multiplicateur budgétaire par une position conjointe adoptée par la troïka; estime dès lors que la troïka doit encore faire le point sur ce débat et devrait envisager la révision des protocoles en fonction des derniers résultats empiriques concernant les multiplicateurs budgétaires;*

Or. en

## **Amendement 521**

**Philippe Lamberts**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 25**

##### *Proposition de résolution*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;

##### *Amendement*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis ***dans plusieurs rapports, notamment l'évaluation ex post du premier programme d'assistance à la Grèce***, avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas ***essentiellement*** d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI; ***rappelle que le FMI a admis une fois de plus, en décembre 2013, son erreur de prévision concernant les multiplicateurs budgétaires dans le cas de la Grèce et d'autres États membres de la zone euro, le multiplicateur pour la Grèce se révélant être autour de 1,7; souligne qu'un multiplicateur budgétaire aussi élevé signifie que ce rythme d'austérité a entraîné une augmentation du niveau de dette, et donc une détérioration de la***

*viabilité des finances publiques; souligne que cette sous-estimation a servi à justifier des coupes excessives dans les dépenses, qui ont eu des conséquences sociales intolérables pour des pans considérables de la société;*

Or. en

**Amendement 522**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;

*Amendement*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI; ***comprend que de nombreuses variables des modèles ont changé au fil du temps, de la réévaluation du niveau d'appropriation nationale à l'effondrement économique dans le monde entier, de sorte que les prévisions et les multiplicateurs initiaux se sont rapidement révélés caducs;***

Or. en

**Amendement 523**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; ***souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;***

*Amendement*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires;

Or. de

**Amendement 524**  
**Derk Jan Eppink**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. ***estime*** qu'il est difficile d'évaluer ***avec certitude*** les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; ***souligne*** qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;

*Amendement*

25. ***admet*** qu'il est difficile d'évaluer les multiplicateurs budgétaires ***et que les recherches sur le sujet ne sont pas concluantes***; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; ***souligne*** qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI; ***estime que les multiplicateurs budgétaires dépendent notamment du degré d'endettement public, c'est-à-dire que l'effort budgétaire***

*est moins efficace dans les États membres très endettés;*

Or. en

**Amendement 525**

**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; ***souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;***

*Amendement*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires;

Or. en

**Amendement 526**

**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012,

*Amendement*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012,

que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;

que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI; ***demande que l'on procède à une analyse de la question et que des informations soient fournies au Parlement européen;***

Or. en

**Amendement 527**  
**Ildikó Gáll-Pelcz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;

*Amendement*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI; ***et que l'origine des erreurs de prévision reste inconnue à ce jour;***

Or. hu

**Amendement 528**  
**Emer Costello**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI;

*Amendement*

25. estime qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les multiplicateurs budgétaires; rappelle, à cet égard, que le FMI a admis avoir sous-évalué le multiplicateur budgétaire dans ses prévisions de croissance avant octobre 2012, mais que la Commission a déclaré, en novembre 2012, que les erreurs de prévision ne résultaient pas d'une sous-évaluation des multiplicateurs budgétaires; souligne qu'il n'a pas été donné suite à cette expression publique de désaccord entre la Commission et le FMI, *qui n'est pas encore résolu*;

Or. en

**Amendement 529**

**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

*26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;*

*Amendement*

*supprimé*

Or. de

**Amendement 530**

**Sylvie Goulard, Nils Torvalds, Olle Schmidt**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 531**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;**

**26. comprend que, si l'instrument favorisé par le FMI pour relancer la compétitivité repose essentiellement sur la dévaluation interne, la préoccupation première de la Commission est l'assainissement budgétaire, et qu'il a été décidé d'un commun accord de se fonder sur une combinaison des deux instruments et sur des réformes structurelles, ainsi que sur d'autres mesures destinées à compléter cette approche;**

Or. en

**Amendement 532**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;

*Amendement*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire; ***observe qu'en raison de l'absence de délibérations démocratiques concernant la stratégie devant être privilégiée, les deux stratégies ont été poursuivies simultanément dans tous les pays bénéficiant d'un programme d'assistance; observe que la combinaison de l'austérité budgétaire et d'une politique salariale restrictive a réduit la demande tant publique que privée, ayant de ce fait de graves conséquences économiques et sociales cumulatives;***

Or. en

**Amendement 533**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la

*Amendement*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la

consolidation budgétaire;

consolidation budgétaire; *demande une coopération et un accord entre l'Union et le FMI en vue de conclure les programmes destinés à parvenir à la soutenabilité de la dette grecque et à ce que le pays ait à nouveau accès aux marchés financiers;*

Or. en

**Amendement 534**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;

*Amendement*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, *ce qui est un bon objectif puisqu'une dévaluation externe n'a pu être effectuée*, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire, *ce qui inclut naturellement l'objectif de dévaluation interne;*

Or. fi

**Amendement 535**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il

*Amendement*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il

mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;

mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire; ***reconnait l'existence de ces différences de priorités entre le FMI et la Commission européenne; prend note de cette incohérence initiale des objectifs entre les deux institutions; considère qu'elle a eu une incidence négative sur le plan des mesures, des objectifs budgétaires, des conditions et de la taille des enveloppes financières octroyées à chaque pays soumis à un ajustement financier;***

Or. en

**Amendement 536**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;

*Amendement*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne ***par la réduction des salaires et des pensions***, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;

Or. en

### Amendement 537

**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

#### Proposition de résolution Paragraphe 26

##### *Proposition de résolution*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire;

##### *Amendement*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la consolidation budgétaire; ***regrette que l'objectif de réforme tant de la base industrielle que des structures institutionnelles dans les pays bénéficiant d'un programme, qui réduit leur viabilité et leur efficacité, ait suscité moins d'attention que les objectifs susmentionnés;***

*(Cet amendement se fonde sur les contributions des chercheurs du Macroeconomic Policy Institute (IMK))*

Or. en

### Amendement 538

**Udo Bullmann, Peter Simon**

#### Proposition de résolution Paragraphe 26

##### *Proposition de résolution*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que

##### *Amendement*

26. fait valoir que, si l'objectif déclaré du FMI dans les activités d'assistance qu'il mène dans le cadre de la troïka consiste en une dévaluation interne, la Commission n'a, en revanche, jamais soutenu explicitement cet objectif; relève que

l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la *consolidation budgétaire*;

l'objectif affiché par la Commission dans les quatre pays bénéficiant d'un programme qui font l'objet d'une enquête est plutôt la *réduction unilatérale du budget, sans aucun souci de stimulation de la croissance*;

Or. de

**Amendement 539**  
**Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*26 bis. observe que les recommandations sur la modération ou "l'ajustement" des salaires étaient communes à tous les programmes, ce qui correspond effectivement à l'objectif poursuivi par le FMI;*

Or. en

**Amendement 540**  
**Takis Hadjigeorgiou, Kyriacos Triantaphyllides**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*26 bis. demande que l'on s'écarte de ces politiques afin de réellement aborder et combattre les problèmes de croissance économique durable, de chômage, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'inégalités (des revenus);*

Or. en

**Amendement 541**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**26 bis. condamne l'absence totale de mesures destinées à stimuler la croissance et l'emploi dans les programmes de la troïka, l'Irlande étant, dans une certaine mesure, une exception puisque la troïka y a permis de dépenser la moitié des recettes provenant de la privatisation dans des programmes pour l'emploi;**

Or. en

**Amendement 542**  
**Inês Cristina Zuber, João Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**26 bis. demande que l'on s'écarte de ces politiques afin de réellement aborder et combattre les problèmes de croissance économique durable, de chômage, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'inégalités (des revenus);**

Or. en

**Amendement 543**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime *qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;*

*Amendement*

*supprimé*

Or. de

**Amendement 544**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime *qu'il n'a pas été* accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime *que la troïka n'a pas accordé* suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme; *regrette ce manque de discernement, dont témoigne son rejet des suggestions de plusieurs gouvernements destinées à réduire ces conséquences ainsi que les effets négatifs pour la vie des citoyens, les familles, les entreprises et autres institutions de ces pays; prend note de plusieurs déclarations politiques de hauts représentants de la troïka, reconnaissant la nécessité de cette atténuation, admettant ainsi la nécessité de modérer le rythme et la rigueur des mesures, des objectifs budgétaires et des conditions liées aux programmes d'ajustement, ainsi que ses prédictions et ses erreurs de jugement; regrette également que celles-ci n'aient pas connu un suivi adéquat et opportun par les équipes techniques de la troïka, lesquelles ont fait preuve d'une rigidité et d'une intransigeance inutiles qui ont eu des conséquences sociales négatives;*



**Amendement 545**  
**Emer Costello**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention **à l'incidence sur la pauvreté et à la conduite d'évaluations des répercussions sociales des programmes**, à l'atténuation des conséquences néfastes, **notamment en matière sociale**, des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme, **à la conciliation des programmes avec les objectifs de la stratégie "Europe 2020", notamment en matière d'inclusion sociale, d'emploi et d'éducation, et à la garantie que toute réduction des services utilisés par les pauvres et les exclus sociaux, ou des revenus de ces derniers, soit évitée ou contrebalancée par des mesures compensatoires visant à s'assurer qu'elle n'augmente pas la pauvreté**;

**Amendement 546**  
**Udo Bullmann, Peter Simon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme, **telles que le chômage, les**

*difficultés sociales et la mise à contribution exclusive des personnes ayant des revenus plus faibles, parallèlement à la préservation maximale des intérêts des personnes dont les revenus sont les plus élevés, et qu'il n'y avait pas de volonté politique de s'attaquer à ces dysfonctionnements dans le cadre des négociations de la troïka;*

Or. de

**Amendement 547**  
**Hans-Peter Martin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime qu'il n'a pas ***du tout*** été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme; ***constate que, en raison des conséquences néfastes des programmes d'austérité dans les États membres concernés, d'innombrables emprunteurs doivent supporter des charges très élevées à cause de la crise financière, tandis que cette situation ne concerne que très peu de bailleurs de fonds;***

Or. de

**Amendement 548**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé

*Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé

suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme; ***rappelle les origines des crises; observe que les conséquences économiques et sociales auraient été plus graves sans l'assistance financière et technique de l'Union européenne et du FMI;***

Or. en

#### **Amendement 549**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 27**

###### *Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

###### *Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme; ***regrette que, trop souvent, l'approche unique adoptée pour gérer la crise n'ait pas tenu pleinement compte de l'équilibre des conséquences sociales des mesures politiques prescrites;***

Or. en

#### **Amendement 550**

**Elisa Ferreira**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 27**

###### *Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un

###### *Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un

programme;

programme *ou à la correction de leurs effets récessifs considérables, qui n'avaient pas été prévus;*

Or. en

**Amendement 551**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme, *en ce sens que la charge n'a pas été répartie équitablement entre les pauvres et les riches;*

Or. fi

**Amendement 552**  
**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime *qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des* conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime *que, malgré les* conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme, *ces mesures étaient nécessaires pour assurer une relance économique durable;*

Or. en

**Amendement 553**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime **que la troïka devrait répondre avec souplesse aux nouveaux défis et** qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

Or. de

**Amendement 554**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à **l'évitement ou** l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

Or. en

**Amendement 555**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un

*Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences **sociales et politiques** néfastes des stratégies d'ajustement pour

programme;

les pays bénéficiant d'un programme;

Or. en

**Amendement 556**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme; ***regrette notamment l'absence d'accès au crédit pour les PME, et de programmes visant à stimuler la création d'emploi et la croissance aux niveaux national et européen;***

Or. en

**Amendement 557**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il n'a pas été accordé ***suffisamment*** d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime qu'il n'a ***pratiquement*** pas été accordé d'attention à l'atténuation des conséquences ***économiques et sociales*** néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

Or. en

**Amendement 558**  
**Paulo Rangel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. estime qu'il ***n'a pas été accordé suffisamment*** d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

*Amendement*

27. estime qu'il ***faudra accorder plus*** d'attention à l'atténuation des conséquences néfastes des stratégies d'ajustement pour les pays bénéficiant d'un programme;

Or. pt

**Amendement 559**  
**Antigoni Papadopoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***27 bis. fait observer que les niveaux de chômage de Chypre ont augmenté de 10 % entre 2012 et 2013; constate que l'impôt progressif, les coupes budgétaires et l'austérité nuisent à l'activité économique et creusent les écarts entre les pauvres et les riches;***

Or. en

**Amendement 560**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***27 bis. est extrêmement préoccupé par l'effet cumulatif des coupes massives et précoces dans des domaines fondamentaux de la lutte contre la***

*pauvreté, à savoir les pensions, les services de base, les soins de santé et les produits pharmaceutiques, sur la plupart des groupes vulnérables et la pauvreté des enfants; regrette que, en conséquence, le nombre de personnes risquant la pauvreté ou l'exclusion sociale a augmenté dans les quatre pays bénéficiant d'un programme; observe que les statistiques déjà inquiétantes cachent une réalité bien plus dure, c'est-à-dire que si le PIB par habitant chute, le seuil de pauvreté chute également;*

Or. en

### **Amendement 561**

**Sari Essayah**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 28**

###### *Proposition de résolution*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

###### *Amendement*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés *et fait remarquer que dans de nombreux pays bénéficiant d'un programme il n'y avait ni consensus national ni appropriation concernant les mesures correctives, ce qui est certes difficile à obtenir au début mais que la situation rendait nécessaire, et que la discorde et les conflits ont entravé la stabilisation de la situation économique;*

Or. fi

### **Amendement 562**

**Udo Bullmann, Peter Simon**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

*Amendement*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés; ***souligne toutefois également que la mise en œuvre peu satisfaisante des obligations doit aussi être considérée à la lumière des programmes conditionnels mal conçus et extrêmement déséquilibrés sur le plan social de la troïka; insiste en outre sur le fait que l'acceptation sociale de ces conditions aurait peut-être été bien meilleure si les coûts de la crise avaient également été répercutés sur les personnes ayant des revenus plus élevés dans les pays bénéficiant d'un programme, ainsi que sur le secteur financier, via l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, et si un combat résolu contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale avait été mené au niveau européen;***

Or. de

**Amendement 563**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

*Amendement*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante, ***en particulier dans le domaine des réformes structurelles et des ajustements budgétaires***, et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés, ***en causant des préjudices***

*supplémentaires sur une période encore plus longue pour les pays concernés; prend note de l'expérience du FMI qui indique que l'appropriation nationale pourrait être considérée comme le facteur le plus important pour la réussite d'un programme d'assistance financière;*

Or. en

**Amendement 564**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

*Amendement*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés; *souligne toutefois que l'appropriation nationale ne peut être atteinte sans une véritable légitimité démocratique et une responsabilité tant au niveau national qu'au niveau de l'Union;*

Or. en

**Amendement 565**  
**Derk Jan Eppink**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

*Amendement*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés; *souligne, à cet égard,*

*que l'approbation par les parlements nationaux des budgets et des lois permettant de mettre en œuvre les programmes d'ajustement économique est essentielle afin de s'assurer de la responsabilité et de la transparence au niveau national;*

Or. en

**Amendement 566**  
**Anni Podimata**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

*Amendement*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés; *observe également que l'important soutien politique accordé aux objectifs des programmes s'est révélé prépondérant pour leur réussite, et regrette que cela n'ait pas toujours été le cas dans tous les pays en crise;*

Or. en

**Amendement 567**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

*Amendement*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est importante et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés *ainsi que des effets*

*dévastateurs sur la confiance des citoyens de l'Union;*

Or. en

**Amendement 568**

**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est *importante* et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

*Amendement*

28. souligne que l'appropriation nationale des programmes est *essentielle* et que l'absence de mise en œuvre des mesures convenues a des conséquences sur les résultats escomptés;

Or. en

**Amendement 569**

**Derk Jan Eppink**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*28 bis. relève la possibilité que les résultats positifs des réformes menées par les pays bénéficiant d'un programme dans le contexte des programmes d'ajustement économique convainquent d'autres États membres de favoriser la viabilité de leurs finances publiques en assainissant leurs budgets et de stimuler leur compétitivité par des réformes structurelles;*

Or. en

**Amendement 570**  
**Olle Ludvigsson**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*28 bis. regrette que l'aspect de l'égalité entre les femmes et les hommes n'ait, dans une large mesure, pas été pris en considération dans les travaux de la troïka; souligne qu'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes est un moteur important du renforcement des économies et que ce facteur ne devrait jamais être négligé dans les analyses et les recommandations économiques;*

Or. en

**Amendement 571**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*28 bis. souligne que, selon l'article 125, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'Union ou l'un de ses États membres ne répond pas des engagements des autres États membres, et que cette règle avait à l'origine pour objectif d'obliger les États membres à mener une politique économique stricte car ils ne pouvaient espérer de mesures de sauvetage; note que des mesures de sauvetage ont été néanmoins entreprises, qu'en conséquence de cela la confiance de la population dans la légalité des actions mises en œuvre a souffert et que les mandats de la Commission et de la BCE ont été difficilement compréhensibles;*

**Amendement 572**  
**Takis Hadjigeorgiou, Kyriacos Triantaphyllides**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*28 bis. regrette que les États membres soumis à des programmes d'ajustement privilégient souvent des mesures d'austérité encore plus sévères que celles proposées par la troïka afin d'atteindre les objectifs du programme;*

Or. en

**Amendement 573**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*28 bis. considère que la privatisation des télécommunications, de l'électricité et des autorités portuaires à Chypre est une erreur stratégique qui mènera à ce que des monopoles ou des oligopoles dominent le marché chypriote relativement confiné et isolé, au détriment des consommateurs, des entreprises et du fonctionnement de l'économie dans son ensemble;*

Or. en

**Amendement 574**  
**Krišjānis Kariņš**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**28 bis. souligne que les États doivent effectuer le plus rapidement possible les réformes nécessaires et dans les plus brefs délais retrouver le chemin de la croissance;**

Or. lv

**Amendement 575**  
**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**28 bis. regrette la restriction délibérée des pratiques de négociation collective, comme au Portugal où le nombre de travailleurs couverts par des conventions collectives a chuté de 5 millions en 2010 à 300 000 en 2012, ainsi que le taux de chômage à son plus haut historique dans les pays bénéficiant d'un programme; à cet égard, souligne la nécessité d'une enquête sur la violation présumée de l'article 153, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne par la BCE et la Commission;**

*(Cet amendement est fondé sur une contribution de la Confédération européenne des syndicats (CES))*

Or. en

**Amendement 576**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**28 ter. condamne le fait que la politique mise en œuvre dans le cadre de la troïka soit allée bien plus loin dans les cas où les partenaires sociaux ont conclu un accord conjoint, ne respectant dès lors pas l'équilibre trouvé par les partenaires sociaux sur le plan des mesures salariales ou concernant la réforme du marché du travail;**

Or. en

*(Contribution de la CES)*

**Amendement 577**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**28 quater. condamne les mesures telles que les réductions du salaire minimal et l'affaiblissement des systèmes de négociation collective, car elles ont une forte incidence sur la demande nationale et, dès lors, sur la performance économique et en matière d'emploi;**

*(Contribution de la CES)*

Or. en

**Amendement 578**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 quinquies (nouveau)**

PE528.080v01-00

128/190

AM1017184FR.doc



*Proposition de résolution*

*Amendement*

***28 quinquies. souligne l'existence d'un conflit important entre la nécessité de mettre en œuvre des réformes structurelles coûteuses et les objectifs d'assainissement budgétaire ayant pour objectif ultime de réduire les coûts collectifs, et que la poursuite simultanée des deux objectifs requiert une calibration sensible et difficile ainsi que l'adoption d'une stratégie à long terme reposant à la fois sur l'appropriation nationale et sur une coordination des politiques économiques et une coopération de grande ampleur à l'échelle de l'Union;***

Or. en

**Amendement 579**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***28 sexies. souligne que la troïka est responsable d'avoir prédit la réussite des programmes sur la base de conditions extérieures favorables qui ne se sont pas concrétisées;***

Or. en

**Amendement 580**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 septies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***28 septies. demande une transparence totale en ce qui concerne la préparation et la mise en œuvre des actions de la troïka ainsi que sur les positions respectives du FMI, de la Commission européenne et de la BCE;***

Or. en

**Amendement 581**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 octies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***28 octies. reconnaît que "la troïka symbolise l'exercice de pouvoirs énormes par des acteurs technocrates et, dès lors, fait écho à la critique traditionnelle de l'Union relative à un "déficit démocratique"; souligne que le fonctionnement de la troïka doit mener non seulement à une meilleure évaluation de la véritable nature et du champ d'application des pouvoirs de l'Union à l'égard de ses États membres, mais également à définir plus clairement la manière dont les décisions de l'Union sont prises ainsi que la "légitimité entrante" sur laquelle elles reposent [i];***  
***[i] Betoncini et Kreilinger (2013)***

Or. en

**Amendement 582**  
**Inês Cristina Zuber, João Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. *fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;*

*Amendement*

29. *estime que le protocole d'accord conclu avec le Portugal constitue un acte d'ingérence illégitime et antidémocratique du fait que la décision politico-institutionnelle viole les principes et les droits consacrés dans la Constitution de la République portugaise et, surtout, que son contenu préfigure un véritable pacte d'agression contre le peuple et le pays;*

Or. pt

**Amendement 583**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka *est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant* de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka, *la répartition interne des travaux entre ses membres, l'articulation avec l'Eurogroupe et le MES se sont caractérisés par un manque de responsabilité, de clarté et de transparence; souligne que ce manque de clarté, de transparence et de responsabilité a créé des conflits d'intérêts potentiels significatifs et a porté préjudice à l'exercice effectif par le Parlement européen de ses fonctions de contrôle politique inscrites dans les traités; souligne que cette situation a soulevé d'importantes préoccupations juridiques, notamment concernant une affaire en cours devant la CJUE relative à la mise en œuvre du principe d'attribution établi à l'article 5 du traité sur l'Union européenne, selon lequel l'Union n'agit que dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées dans les traités;*[i]

Or. en

**Amendement 584**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence; *se réjouit cependant que, depuis l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 472/2013, qui codifie les procédures de surveillance à utiliser dans la zone euro pour les pays qui connaissent des difficultés financières, un mandat de facto a été établi pour la troïka; demande la pleine mise en œuvre et l'appropriation complète de ce règlement;*

Or. en

**Amendement 585**

**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka *est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;*

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka *lui a été confié par l'Eurogroupe et les pays bénéficiant d'un programme;*

Or. de

**Amendement 586**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que **le mandat de** la troïka **est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;**

*Amendement*

29. fait observer que la troïka **a agi sur la base d'un mandat clair de l'Eurogroupe et d'accords démocratiques conclus avec les différents États membres;**

Or. de

**Amendement 587**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence; **souligne que la troïka repose sur un mandat clair de la part de l'Eurogroupe et qu'elle agit sur la base de protocoles d'accord conclus avec les gouvernements nationaux (dans le cadre de la participation des parlements nationaux) des États membres concernés;**

Or. en

**Amendement 588**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence ***et qu'il devrait être adapté à la situation économique réelle;***

Or. en

**Amendement 589**  
**Sharon Bowles**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de ***la troïka*** est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que, ***en raison de la nature évolutive de la réponse de l'Union à la crise, du rôle peu clair de la BCE dans la troïka et de l'opacité du processus décisionnel de la troïka,*** le mandat de ***cette dernière*** est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

Or. en

**Amendement 590**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. ***fait observer*** que le mandat de la troïka ***est perçu comme n'étant pas*** clairement défini et ***manquant de transparence;***

*Amendement*

29. ***regrette*** que le mandat de la troïka ***ne soit*** pas clairement défini et ***transparent;***

Or. en

**Amendement 591**  
**Hans-Peter Martin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;  
**constate en outre que la troïka a contourné le Parlement européen<sup>1</sup>;**

<sup>1</sup> *Au sens d'une empreinte législative en référence à l'avis juridique "Austeritätspolitik und Menschenrechte" (politique d'austérité et droits de l'homme) émis à la demande de la Kammer für Arbeiter/innen und Angestellte für Wien (chambre des ouvriers/ouvrières et des employés/employées de Vienne) par le professeur Andreas Fischer-Lescano, LL.M (Institut universitaire européen – IUE), Zentrum für europäische Rechtspolitik (ZERP – centre pour la politique européenne en matière de justice), faculté de droit, Université de Brême, le 24 novembre 2013*

Or. de

**Amendement 592**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence **et de contrôle démocratique;**

**Amendement 593**  
**Mojca Kleva Kekuš**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence ***et de légitimité démocratique***;

**Amendement 594**  
**Ildikó Gáll-Pelcz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu, ***tant sur le plan juridique que sur celui d'objectifs précis***, comme n'étant pas ***assez*** clairement défini, et manquant de transparence;

**Amendement 595**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement



défini et manquant de transparence;

défini et manquant de transparence *et de contrôle démocratique*;

Or. en

**Amendement 596**  
**Emer Costello**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka *est perçu comme n'étant pas* clairement défini et *manquant* de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka *n'est pas* clairement défini, *est souvent contraire aux traités* et *manque* de transparence;

Or. en

**Amendement 597**  
**Udo Bullmann, Peter Simon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. fait observer que le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et manquant de transparence;

*Amendement*

29. fait observer que le mandat de la troïka *n'est toujours pas du tout clairement défini et manque toujours totalement de transparence pour les citoyens et les citoyennes, ainsi que pour les parlements nationaux et le Parlement européen*;

Or. de

**Amendement 598**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**29 bis. souligne que la Commission européenne, en tant qu'organe exécutif de l'Union européenne et en raison de son rôle spécial dans la troïka, devrait fournir des informations et rendre des comptes au Parlement européen concernant non seulement la conclusion, mais également la mise en œuvre des programmes d'ajustement budgétaire, ainsi que sur les politiques pertinentes; souligne également que la fourniture d'informations concernant les décisions et des examens des programmes d'ajustement devraient être inclus dans le contexte du dialogue interinstitutionnel de l'Eurogroupe avec le Parlement européen;**

Or. en

**Amendement 599**

**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 29 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**29 bis. constate avec une grande inquiétude l'impression générale des citoyens dans les pays bénéficiant d'un programme que toutes les décisions politiques pertinentes sont imposées par une règle extérieure qui agit à l'encontre de l'intérêt général des pays bénéficiant d'un programme, afin d'épargner le secteur bancaire des États membres créditeurs; observe également qu'en conséquence des mesures de la troïka, seulement un citoyen sur trois en Europe méridionale se dit actuellement satisfait du système de démocratie;**

Or. en

**Amendement 600**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 bis. souligne que, d'un point de vue juridique, les protocoles d'accord sont devenus l'objet d'une intense controverse concernant leur compatibilité avec le droit interne, européen et international, et notamment sur le plan de la dignité humaine, du droit de propriété, des droits du travail, sociaux et économiques, combinés aux principes de sécurité juridique, de l'état de droit, d'équité, de proportionnalité et de subsidiarité, qui sont présumés avoir été violés dans un certain nombre d'affaires judiciaires, y compris dans le cas de la Grèce, pour laquelle le Conseil de l'Europe a conclu que l'État grec enfreint le droit à la sécurité sociale consacré dans la Charte sociale européenne;*

Or. en

**Amendement 601**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 ter. souligne que les conditions draconiennes applicables aux prêts accordés dans le cadre des programmes d'assistance nuisent à l'espace politique des États membres bénéficiant d'une assistance, car les branches exécutives et législatives établies par les Constitutions*

*nationales n'ont peu d'autre choix efficace que de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs concrets établis dans les protocoles d'accord;*

Or. en

**Amendement 602**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 quater. souligne notamment que, dans le cadre de la troïka, les membres de l'Eurogroupe décident d'octroyer une assistance et de contrôler l'ouverture de crédit réelle par l'intermédiaire du MES et que, dans le cadre des troïkas, la Commission est officiellement un agent de l'Eurogroupe; souligne que cette situation diffère fortement de la fonction normale conférée à la Commission dans les traités, qui consiste à agir en tant qu'acteur indépendant qui protège les intérêts de l'Union et qui met en œuvre les règles de l'Union dans les limites établies dans les traités; insiste sur le fait que cette situation a représenté une source potentielle importante de conflit d'intérêts dans différents domaines politiques de l'Union, comme la politique sociale et la fourniture d'aides d'État;*

Or. en

**Amendement 603**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

PE528.080v01-00

140/190

AM1017184FR.doc

*Proposition de résolution*

**30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il n'existait aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;**

*Amendement*

**supprimé**

Or. en

**Amendement 604  
Werner Langen**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. fait valoir que, **en raison de sa spécificité**, il **n'existait** aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

*Amendement*

30. fait valoir que, **sans une modification des traités de l'Union européenne**, il **ne pouvait y avoir** aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union **et qu'il était donc nécessaire de conclure un accord intergouvernemental**;

Or. de

**Amendement 605  
Hans-Peter Martin**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il n'existait aucune base juridique **adéquate** pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

*Amendement*

30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il n'existait aucune base juridique pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union; **souligne en outre que les interventions de la troïka, en particulier dans les systèmes économiques et sociaux nationaux des**

*États concernés, par exemple par l'intermédiaire d'une réduction des salaires minimaux, ne sont pas couvertes par le droit de l'Union<sup>2</sup>;*

*<sup>2</sup> Au sens d'une empreinte législative en référence à l'avis juridique "Austeritätspolitik und Menschenrechte" (politique d'austérité et droits de l'homme) émis à la demande de la Kammer für Arbeiter/innen und Angestellte für Wien (chambre des ouvriers/ouvrières et des employés/employées de Vienne) par le professeur Andreas Fischer-Lescano, LL.M (Institut universitaire européen – IUE), Zentrum für europäische Rechtspolitik (ZERP – centre pour la politique européenne en matière de justice), faculté de droit, Université de Brême, le 24 novembre 2013*

Or. de

#### **Amendement 606**

**Sylvie Goulard, Nils Torvalds, Olle Schmidt**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 30**

##### *Proposition de résolution*

30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il n'existait aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

##### *Amendement*

30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il n'existait aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union; ***rappelle que, dans le contexte du règlement relatif au renforcement de la surveillance économique et budgétaire des États membres de la zone euro connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière (rapport Gauzès), le Parlement européen a déjà inclus certains éléments de responsabilité concernant la troïka;***

**Amendement 607**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il n'existait aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

*Amendement*

30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il n'existait aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union, ***ce qui a mené à la création de mécanismes intergouvernementaux comme le MES; exige que toute solution future repose sur le droit primaire de l'Union; reconnaît que cela pourrait entraîner la nécessité de modifier le traité;***

**Amendement 608**  
**Udo Bullmann, Peter Simon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. fait valoir que, ***en raison de sa spécificité, il n'existait aucune*** base juridique ***adéquate*** pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

*Amendement*

30. fait valoir que ***l'absence de*** base juridique pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union ***est due, entre autres, à la spécificité de la troïka, mais aussi à la préférence des chefs d'État ou de gouvernement pour les structures intergouvernementales, au détriment des structures communautaires; souligne que l'élaboration d'instruments de crise par voie d'accords intergouvernementaux se dérobe totalement au contrôle démocratique exercé par le Parlement européen;***

Or. de

**Amendement 609**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il *n'existait* aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

*Amendement*

30. fait valoir que, en raison de sa spécificité, il *n'y avait* aucune base juridique adéquate *disponible* pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

Or. de

**Amendement 610**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. fait valoir que, *en raison de sa spécificité*, il n'existait aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

*Amendement*

30. fait valoir que *ces actions étaient spécifiques et regrette qu'il* n'existait aucune base juridique adéquate pour la création de la troïka au regard du droit primaire de l'Union;

Or. en

**Amendement 611**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 bis (nouveau)**



*Proposition de résolution*

*Amendement*

***30 bis. souligne le rôle central de l'Eurogroupe concernant à la fois la décision d'accorder une assistance économique et la détermination des conditions auxquelles l'aide a été octroyée, bien que l'Eurogroupe ne soit pas une institution officielle de l'Union européenne; déplore l'absence de légitimité démocratique et de responsabilité de l'Eurogroupe au niveau de l'Union quand il assume des pouvoirs exécutifs au niveau de l'Union;***

Or. en

**Amendement 612  
Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 30 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***30 ter. prend note de la déclaration du président de l'Eurogroupe selon laquelle l'Eurogroupe accorde un mandat à la Commission européenne pour négocier en son nom les détails des conditions liées à l'assistance, tout en prenant en considération les opinions des États membres concernant des éléments essentiels des conditions et, compte tenu des contraintes financières qui leur sont propres, sur l'ampleur de l'assistance financière;***

Or. en

**Amendement 613  
Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**30 quater. observe que la procédure susmentionnée, par laquelle l'Eurogroupe accorde un mandat à la Commission, n'est pas prévue dans les traités; constate que l'article 13, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne interdit explicitement que les institutions de l'Union, comme la Commission européenne, agissent au-delà des attributions qui leur sont conférées par les traités; estime dès lors que les mandats de négociations de la Commission afin d'agir au sein de la troïka ont violé le droit primaire de l'Union et sont donc jugés illégaux;**

Or. en

**Amendement 614**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**30 quinquies. observe que le président de l'Eurogroupe, dans sa réponse au questionnaire du Parlement européen, n'a pas commenté les moyens mis en œuvre pour assurer la légitimité démocratique et la responsabilité de la troïka au niveau de l'Union;**

Or. en

**Amendement 615**  
**Sharon Bowles**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**30 bis. invite la Commission à prendre note du grief de certaines autorités des États membres selon lequel leurs discussions avec la troïka auraient été meilleures si le personnel de la troïka y avait été présent en moins grand nombre;**

Or. en

**Amendement 616**  
**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**30 bis. souligne que la troïka et son rôle sont définis aux articles 6 et 7 du règlement (UE) n° 472/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013;**

Or. en

**Amendement 617**  
**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**30 ter. rappelle que l'État membre qui demande une assistance financière est responsable de la préparation de son programme d'ajustement macroéconomique et souligne que ces programmes sont approuvés à la majorité qualifiée par les ministres des finances de**

*l'Union européenne;*

Or. en

**Amendement 618**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 30 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*30 quater. souligne que, bien que la Commission agisse au nom des États membres, la responsabilité politique finale de la conception et de l'approbation des programmes d'ajustement macroéconomique appartient aux ministres des finances de l'Union et à leur gouvernement;*

Or. en

**Amendement 619**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 30 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*30 quinquies. regrette que ni le président de l'Eurogroupe ni le président du Conseil européen n'aient assisté aux auditions sur le rôle de la troïka qui se sont déroulées au Parlement européen;*

Or. en

**Amendement 620**

**Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**30 bis. constate la légitimité non institutionnelle de la troïka au niveau de l'Union ainsi que les responsabilités des institutions concernées de l'Union à l'égard du déficit démocratique sur le plan de sa structure et de sa fonction;**

Or. en

**Amendement 621**  
**Sampo terho**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**30 bis. rappelle le caractère temporaire de la troïka et demande à la Commission européenne de préciser à quel moment et selon quelles conditions l'action de la troïka prendra fin;**

Or. fi

**Amendement 622**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

31. **relève** que le président de l'Eurogroupe **a** admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques;

31. **est gravement préoccupé de ce** que le président de l'Eurogroupe **ait** admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques, **y compris ses conséquences sur la cohésion sociale; fait**

*valoir que cette admission souligne de manière inquiétante la nature floue des rôles de "conseil technique" et d'"agence de l'Eurogroupe" confiés à la Commission et à la BCE dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes d'assistance; souligne que la zone grise entre le "conseil technique" et la prise de décisions réelles est créée, ou du moins favorisée, par le manque de clarté et de transparence ainsi que par l'absence d'une délimitation claire du mandat des "conseillers techniques"; déplore à ce titre l'absence de mandats clairs et liés à une responsabilité précise, octroyés par le Conseil et l'Eurogroupe à la Commission;*

Or. en

**Amendement 623**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31**

*Proposition de résolution*

31. relève que le président de l'Eurogroupe a admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques;

*Amendement*

31. relève **que les pouvoirs réels de la troïka vont bien au-delà de celui d'examiner la mise en œuvre des protocoles d'accord dans les pays sous programme et de celui de proposer des décisions aux organes de décision (Eurogroupe, conseils d'administration du FMI et de la BCE);** relève à ce titre que le président de l'Eurogroupe a admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques; **conclut qu'un pouvoir effectif de prise de décision a été délégué de fait à la troïka;**

Or. en

#### Amendement 624

Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 31

###### *Proposition de résolution*

31. relève que **le** président de l'Eurogroupe a admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques;

###### *Amendement*

31. relève que **l'ancien** président de l'Eurogroupe a admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques; **souligne que, si c'est le cas, les ministres des finances de la zone euro ne sont pas exonérés de leur responsabilité politique vis-à-vis des programmes d'ajustement macroéconomique et des protocoles d'accord;**

Or. en

#### Amendement 625

Werner Langen

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 31

###### *Proposition de résolution*

31. **relève** que le président de l'Eurogroupe **a admis**, devant le Parlement européen, **que l'Eurogroupe avait soutenu** les recommandations de la troïka sans en **examiner** les implications politiques spécifiques;

###### *Amendement*

31. **regrette** que le président de l'Eurogroupe **ait soutenu**, devant le Parlement européen, les recommandations de la troïka sans en **avoir contrôlé et examiné** les implications politiques spécifiques;

Or. de

#### Amendement 626

Udo Bullmann, Peter Simon

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31**

*Proposition de résolution*

31. relève que le président de l'Eurogroupe a admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques;

*Amendement*

31. relève que le président de l'Eurogroupe a admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques ***et sans analyser minutieusement et de manière adéquate les détails des propositions de programme et de leurs implications;***

Or. de

**Amendement 627**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

31 bis. relève que le président de l'Eurogroupe a admis, devant le Parlement européen, que l'Eurogroupe avait soutenu les recommandations de la troïka sans en examiner les implications politiques spécifiques;

*Amendement*

***31 bis. déplore que certaines des conditionnalités fixées par la troïka contreviennent aux droits fondamentaux inscrits dans les traités de l'UE ainsi que dans les Constitutions des États membres; relève les arrêts et les avis préoccupants rendus jusqu'à présent par les cours et par les organisations internationales;***

Or. en

**Amendement 628**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31 bis (nouveau)**



*31 bis. souligne que les changements, dus à la crise, apportés au cadre juridique de l'Union et de ses États membres affectent non seulement le processus de décision économique au niveau de l'Union et des États membres et notamment le rôle des parlements nationaux, mais également, et de manière beaucoup plus directe, la situation juridique des individus; souligne par conséquent que de telles mesures ont fait l'objet et, comme l'indiquent les événements récents, pourraient faire de plus en plus souvent l'objet, de recours judiciaires auprès des Cours nationales ainsi que de la Cour de justice et de la CEDH, au vu des conséquences importantes des programmes d'assistance sur le système délicat de légitimation démocratique des pouvoirs publics dans l'ordre juridique pluridimensionnel de l'Union et le rôle que jouent à ce titre les institutions nationales et de l'Union;*

Or. en

**Amendement 629**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31 ter (nouveau)**

*31 ter. souligne qu'une responsabilité démocratique formelle constitue une condition nécessaire pour qu'existe une responsabilité démocratique efficace, mais cette condition n'est pas suffisante; souligne que les conflits d'intérêts potentiels inhérents à la structure de la troïka menacent la responsabilité démocratique effective des programmes d'assistance; souligne que l'absence de*

*responsabilité démocratique effective nuit à la compatibilité des programmes d'assistance avec les obligations et les objectifs des institutions et des États membres de l'Union en matière de droits fondamentaux;*

Or. en

**Amendement 630**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*31 quater. souligne en particulier le fait que la participation ad hoc des institutions de l'Union aux activités de la troïka a donné lieu à d'importants obstacles liés aux devoirs du Conseil, de l'Eurogroupe, de la Commission et de la BCE en matière de responsabilité démocratique, en limitant les droits effectifs du Parlement européen à demander à la Cour de justice d'examiner la légalité des décisions sur lesquelles sont basées les programmes d'assistance, étant donné que les décisions formelles concernant les conditionnalités liées aux programmes ainsi que les décisions concernant l'offre d'assistance financière sont prises par les États membres dans le cadre du MES et à l'extérieur du cadre communautaire, et qu'elles ne tombent donc pas sous le coup des procédures juridiques que le Parlement européen pourrait engager par l'intermédiaire de la Cour de justice contre d'autres institutions de l'Union conformément à l'article 263 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; souligne que ces développements ont eu des conséquences importantes sur l'équilibre délicat des pouvoirs au sein de*

*l'Union, et qu'ils sont en opposition avec le principe de coopération loyale consacré dans les traités;*

Or. en

**Amendement 631**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*31 quinquies. est d'avis que le remplacement du système ad hoc de troïka par une structure juridique améliorée mise en place conformément à la méthode communautaire constitue une condition nécessaire pour remédier au manque de légitimité et de responsabilité démocratique des programmes, ce qui renforcerait la sécurité juridique, résoudrait et éviterait les éventuels conflits d'intérêts, et mettrait donc en place le niveau d'appropriation nécessaire pour améliorer l'efficacité des mesures visant à surmonter les conséquences de la crise adoptées au sein de l'Union et notamment dans les États membres de la zone euro qui rencontrent d'importantes difficultés en matière de stabilité financière;*

Or. en

**Amendement 632**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***31 sexies. fait valoir que l'adoption du règlement (UE) n° 472/2013 représente un premier pas - même s'il est insuffisant - vers un tel remplacement; souligne cependant que des mesures ultérieures vers ce remplacement sont nécessaires à court, moyen et long terme; souligne notamment qu'une intégration pleine et effective des programmes d'assistance dans le cadre communautaire nécessitera une transformation du MES en un fonds monétaire européen dans le cadre communautaire, afin de parvenir à une intégration plus responsable et plus efficace des différentes tâches nécessaires à la préparation et au suivi des programmes d'assistance;***

Or. en

**Amendement 633  
Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 31 septies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***31 septies. salue en particulier la codification dans le droit de l'Union des procédures et des normes concernant la surveillance renforcée des États membres de la zone euro qui risquent de rencontrer d'importantes difficultés en matière de stabilité financière; ces mesures comprennent entre autres les dispositions concernant l'évaluation de la viabilité de la dette publique; le renforcement de la transparence des procédures concernant l'adoption de programmes d'ajustement macroéconomique, prenant en considération le besoin d'intégrer les effets de contagion et les chocs***

*macroéconomiques et financiers, ainsi que le droit de regard du Parlement européen; les dispositions concernant la participation des partenaires sociaux, l'obligation de prendre en considération de manière explicite les pratiques et les institutions nationales de détermination des salaires, le besoin de veiller à ce que des moyens suffisants soient disponibles pour mettre en œuvre les politiques fondamentales telles que l'enseignement et les soins de santé, et les dérogations aux obligations du pacte de stabilité et de croissance, accordées aux États membres bénéficiant de programmes d'assistance; souligne et salue le fait que cette codification rende explicitement la Cour de justice compétente pour ce qui est des actes juridiques visés dans le règlement (UE) n° 472/2013;*

Or. en

**Amendement 634**  
**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; ***met en garde contre le risque de*** conflits d'intérêts ***au sein de la Commission*** entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, ***notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;***

*Amendement*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; ***reconnait que la Commission était en mesure d'éviter les*** conflits d'intérêts entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités;

Or. de

**Amendement 635**  
**Werner Langen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; **met en garde contre** le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;

*Amendement*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; **fait observer** le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;

Or. de

**Amendement 636**  
**Diogo Feio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, **en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union;** met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;

*Amendement*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka **et** met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;

Or. en

**Amendement 637**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. *relève* le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;

*Amendement*

32. *s'interroge sur* le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence, *les politiques salariales et sociales*, et les aides d'État;

Or. en

**Amendement 638**  
**Ana Gomes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence *et* les aides d'État;

*Amendement*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence, les aides d'État, *la justice sociale et les droits fondamentaux des citoyens*;

Or. en

**Amendement 639**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence *et* les aides d'État;

*Amendement*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence, les aides d'État *et le respect des droits fondamentaux*;

Or. en

**Amendement 640**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. *relève* le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; *met en garde contre le risque de conflits* d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que *la* concurrence et les aides d'État;

*Amendement*

32. *s'interroge sur* le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; *souligne l'existence d'un conflit* d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que *les politiques sociales et salariales, les politiques en matière de* concurrence et les aides d'État;

*(contribution de la CES)*

Or. en

**Amendement 641**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;

*Amendement*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, en tant qu'agent des États membres et institution de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État, ***ainsi que les objectifs de cohésion sociale, de convergence et de respect de l'acquis communautaire;***

Or. en

**Amendement 642**  
**Emer Costello**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka, ***en tant qu'agent des États membres et institution*** de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;

*Amendement*

32. relève le double rôle joué par la Commission dans le cadre de la troïka ***et en tant qu'institution*** de l'Union; met en garde contre le risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission entre son rôle dans la troïka et sa responsabilité de gardienne des traités, notamment dans des domaines tels que la concurrence et les aides d'État;

Or. en

**Amendement 643**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**32 bis. souligne à cet égard que la Commission européenne ne possède aucune compétence en matière de politique salariale;**

Or. en

**Amendement 644**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**32 bis. souligne que toutes les institutions de l'Union sont soumises au droit de l'Union, et que, dans le cadre de la troïka, elles ont le devoir d'agir dans le respect des droits fondamentaux, qui, en vertu de l'article 51 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, s'appliquent en tout temps;**

Or. en

**Amendement 645**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**32 ter. condamne fermement le fait que la Commission européenne, au lieu d'agir comme gardienne du traité, semble avoir joué un rôle actif dans des violations de principes importants de l'acquis social**

*européen;*

Or. en

### **Amendement 646**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 33**

###### *Proposition de résolution*

33. attire également l'attention sur une possibilité de conflit d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique" et son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité;

###### *Amendement*

33. attire également l'attention sur une possibilité de conflit d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique" et son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité; ***demande que d'éventuels conflits d'intérêts de la BCE, notamment en ce qui concerne la politique essentielle en matière de liquidités, soient examinés avec attention; observe que tout au long de la crise, la BCE détenait des informations cruciales sur la santé du secteur bancaire et sur la stabilité financière générale, et qu'elle a par la suite exercé une pression sur les décideurs par l'intermédiaire de ses politiques, du moins dans le cadre de la restructuration de la dette grecque, de la fourniture de liquidités d'urgence à Chypre et de la non-inclusion des porteurs d'obligations privilégiées lors des opérations de renflouement en Irlande; demande que les acteurs concernés tirent les leçons de la crise;***

Or. en

### **Amendement 647**

**Markus Ferber**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 33**

*Proposition de résolution*

33. *attire également l'attention sur une possibilité de conflit d'intérêts entre le* rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique" *et* son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité;

*Amendement*

33. *insiste sur l'importance du* rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique", *malgré* son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité;

Or. de

**Amendement 648**  
**Auke Zijlstra**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 33**

*Proposition de résolution*

33. attire également l'attention sur *une* possibilité de conflit d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique" et son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité;

*Amendement*

33. attire également l'attention sur *un* conflit d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique" et son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité;

Or. en

**Amendement 649**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 33**

*Proposition de résolution*

33. attire également l'attention sur une possibilité de conflit d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que

*Amendement*

33. attire également l'attention sur une possibilité de conflit d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que

"conseiller technique" et son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité;

"conseiller technique" et son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité; ***salue sa contribution à la recherche d'une solution à la crise;***

Or. en

**Amendement 650**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 33**

*Proposition de résolution*

33. attire également l'attention sur ***une possibilité de*** conflit d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique" et son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité;

*Amendement*

33. attire également l'attention sur ***le*** conflit d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique" et son statut de créancier vis-à-vis des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité;

Or. en

**Amendement 651**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 33 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

***33 bis. observe que dans tous les pays sous programme, l'adoption par le parlement du protocole d'accord ne respectait pas les normes démocratiques puisque les députés n'étaient pas en mesure de remplir leurs devoirs démocratiques, à savoir étudier les conséquences de leur vote ou lire et discuter du protocole d'accord; demande à la Commission de veiller à ce que cette situation ne se***

*Amendement*

*reproduise pas, et de mettre en place à cette fin des orientations qui permettront, entre autres, de garantir le contrôle démocratique de la mise en œuvre des mesures au niveau national;*

Or. en

### **Amendement 652**

**Markus Ferber**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 34**

###### *Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE *n'est pas suffisamment clair*, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui *limite* le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est *limité à la politique monétaire* par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *repose, dès lors, sur une base juridique incertaine*;

###### *Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE *pourrait encore être davantage précisé*, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui *définit* le rôle de la BCE *comme* celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est *défini* par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *a été effectuée avec beaucoup de doigté*;

Or. de

### **Amendement 653**

**Werner Langen**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 34**

###### *Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE *n'est pas* suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison

###### *Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE *est* suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison

avec la BCE", ce qui **limite** le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à **des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine;**

avec la BCE", ce qui **définit** le rôle de la BCE **comme** celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à **la troïka ne repose sur aucune base juridique communautaire, mais représente un service de conseil offert bénévolement par la BCE à la demande de l'Eurogroupe;**

Or. de

**Amendement 654**  
**Burkhard Balz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne **et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine;**

*Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; **observe que la participation de la BCE est prévue dans le règlement (UE) n° 472/2013; reconnaît l'expertise et la contribution de la BCE comme complémentaire des avis des autres partenaires de la troïka;**

Or. en

**Amendement 655**  
**Othmar Karas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine;

*Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine; ***observe cependant que la Cour de justice a jugé, dans l'affaire C-370/12 ("Thomas Pringle contre Government of Ireland") que les tâches confiées à la BCE par le traité instituant le MES correspondent aux diverses tâches confiées à la BCE par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et les statuts du SEBC et de la BCE;***

Or. en

**Amendement 656**  
**Auke Zijlstra**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions

*Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions



relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *repose, dès lors, sur une base juridique incertaine*;

relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *est dès lors illégale*;

Or. en

**Amendement 657**  
**Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, *dès lors*, sur *une* base juridique *incertaine*;

*Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *ne* repose sur *aucune* base juridique;

Or. en

**Amendement 658**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par

*Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par

ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *repose, dès lors, sur une base juridique incertaine*;

ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *n'est pas permise par les traités; condamne par conséquent l'association de la BCE à la troïka sous sa forme actuelle*;

Or. en

#### **Amendement 659**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 34**

###### *Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES *dispose* que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *repose, dès lors, sur une base juridique incertaine*;

###### *Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le *règlement (UE) no 472/2013 et le traité* instituant le MES *disposent* que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association *active* de la BCE à toute question relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle *risque d'outrepasser son mandat*;

Or. en

#### **Amendement 660**

**Udo Bullmann**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine;

*Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire, ***mais aussi à la stabilisation de l'économie européenne***, par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine;

Or. de

**Amendement 661**

**Philippe Lamberts, Sven Giegold**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est ***limité*** à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine;

*Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est ***circonscrit*** à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine; ***est soumis au risque de conflits d'intérêts***;

Or. en

**Amendement 662**  
**Emer Costello**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. souligne que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine;

*Amendement*

34. souligne que le rôle de la BCE ***dans les décisions ayant mené à la création de la troïka n'est pas clair, et que son rôle au sein de la troïka*** n'est pas suffisamment clair, dans la mesure où le traité instituant le MES dispose que la Commission devrait travailler "en liaison avec la BCE", ce qui limite le rôle de la BCE à celui de conseiller; relève, par ailleurs, que le mandat de la BCE est limité à la politique monétaire par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que l'association de la BCE à des questions relevant des politiques budgétaire, fiscale et structurelle repose, dès lors, sur une base juridique incertaine;

Or. en

**Amendement 663**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***34 bis. souligne que le mandat de la Banque centrale européenne est principalement limité à la politique monétaire, et qu'elle ne dispose ni de la compétence ni de l'expertise nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre ou surveiller les réformes politiques dans les domaines du marché du travail, des affaires économiques ou de la bonne***

*gouvernance; considère que le rôle actuel de la BCE en tant que membre à part entière de la troïka n'est pas adéquat, et demande la suspension du statut de membre de la BCE au sein de la troïka jusqu'à l'examen de son mandat en matière de contrôle démocratique et d'objectifs, tel que défini dans les traités, y compris dans l'article 130 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;*

Or. en

**Amendement 664**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*34 bis. souligne qu'il est impossible de déterminer, sur la base des documents publiés, si la BCE est responsable ou non des décisions liées au programme;*

Or. en

**Amendement 665**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*34 ter. fait valoir que l'association étroite de la BCE aux programmes d'assistance de l'Union et du FMI présente un risque important de conflits d'intérêts, étant donné que la BCE a conditionné ses propres actions à des décisions auxquelles elle participe; souligne que cette situation place la BCE dans un rôle problématique*

*de "pilote sur le siège arrière";*

Or. en

**Amendement 666**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*34 quater. souligne que la BCE, contrairement au FMI et à la Commission, ne produit aucun document d'évaluation ou de surveillance des programmes, bien qu'elle publie des déclarations communes avec les autres membres de la troïka concernant la mise en œuvre des programmes; fait valoir que la BCE utilise ses propres instruments de gestion des crises, tels que la politique en matière de garanties et le mécanisme de contrôle ex ante et ex post sur la fourniture de liquidités d'urgence (ELA) qu'offrent les banques centrales nationales au sein de la zone euro à des banques relevant de leur autorité;*

Or. en

**Amendement 667**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*34 quinquies. souligne que de tels conflits ont été particulièrement visibles concernant son rôle très controversé dans le cadre de la restructuration de la dette souveraine de la Grèce (en retardant de*

*manière injustifiée le processus entier puis en s'octroyant un statut privilégié ainsi qu'une dérogation aux procédures de restructuration); ainsi qu'en Irlande, par son insistance à ce que les détenteurs individuels d'obligations se voient rembourser intégralement, bien que le programme pour l'Irlande ne fasse aucune référence à une telle obligation;*

Or. en

**Amendement 668**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*34 sexies. fait valoir que plusieurs sources officielles ont confirmé que le gouvernement irlandais prévoyait d'imposer des pertes aux porteurs d'obligations non garanties au sein des banques recapitalisées à l'aide de l'argent public; souligne que l'IMF tout comme les autorités irlandaises ont estimé que si le gouvernement avait mené ce projet à bien, sa responsabilité aurait été réduite de plusieurs milliards d'euros et la valeur de son soutien aux banques irlandaises survivantes s'en serait trouvée accrue, améliorant ainsi leur solvabilité puisque leur garant aurait bénéficié d'économies importantes en ne remboursant pas les détenteurs d'obligations; constate que l'ancien président de la BCE était opposé à cette mesure, menaçant de mettre fin au soutien de trésorerie apporté aux banques irlandaises en les considérant insolubles, ce qui aurait donné lieu à un effondrement chaotique du système bancaire irlandais;*

Or. en

**Amendement 669**  
**Philippe Lamberts**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34 septies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**34 septies. souligne qu'il existe des arguments sérieux selon lesquels le concept de solvabilité utilisé par la BCE manque de sécurité juridique, et en particulier que plusieurs zones grises existent dans les dispositions de fourniture de liquidités d'urgence dans tous les États membres bénéficiant d'une aide, concernant par exemple le traitement des garanties d'État sous-tendant les dispositions de fourniture de liquidités d'urgence; rappelle les menaces implicites et explicites de la BCE portant sur un retrait de son soutien de trésorerie;**

Or. en

**Amendement 670**  
**Sari Essayah**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme **et sur le fait que les décideurs nationaux de ces pays faisaient face à la menace d'un effondrement économique et ont été, en pratique, contraints d'accepter les conditions des bailleurs de fonds, bien qu'ils endossent la responsabilité démocratique de cette décision et que les**



*parlementaires des pays donateurs doivent eux aussi rendre des comptes à leurs électeurs*; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

Or. fi

#### **Amendement 671**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 35**

###### *Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

###### *Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements; ***souligne avec préoccupation le fait que la présence de trois institutions indépendantes membres de la troïka, entre lesquelles les responsabilités sont partagées de manière inégale, dont les mandats, les méthodes de négociation et la structure décisionnelle sont différents, et qui présentent différents niveaux de responsabilité, a mené à un manque de contrôles adéquats et de responsabilité démocratique de la troïka dans son ensemble;***

Or. en

#### **Amendement 672**

**Othmar Karas**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements, **comme il a été démontré dans le cas du rejet du protocole d'accord original par le parlement chypriote;**

Or. en

**Amendement 673**

**Udo Bullmann**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique **globalement** faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; **relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;**

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique **trop** faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme;

Or. de

**Amendement 674**

**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. **attire l'attention sur la** responsabilité

*Amendement*

35. **souligne le manque de** responsabilité

démocratique **globalement faible** de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

démocratique de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; **attire l'attention sur le fait que le protocole d'accord n'a pas été ratifié par le parlement dans l'un des États membres (Portugal)**; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

Or. en

**Amendement 675**  
**Paulo Rangel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique **globalement faible** de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que **cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements**;

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique **insuffisante** de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que **les programmes ont, dans les grandes lignes, été contrôlés au fil des ans par les électeurs nationaux et les différents parlements des pays concernés**;

Or. pt

**Amendement 676**  
**Marisa Matias**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; **relève néanmoins que cette responsabilité**

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme;

*démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;*

Or. en

**Amendement 677**  
Markus Ferber

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur *la* responsabilité démocratique *globalement faible* de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; *relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;*

*Amendement*

35. attire l'attention sur *les différents degrés de* responsabilité démocratique de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme;

Or. de

**Amendement 678**  
Werner Langen

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur *la* responsabilité *démocratique globalement faible* de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité *démocratique* varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

*Amendement*

35. attire l'attention sur *le manque de* responsabilité de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

Or. de

**Amendement 679**  
**Corien Wortmann-Kool**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique *varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;*

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique *dépend fortement de l'appropriation par les parlements nationaux.*

Or. en

**Amendement 680**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique *varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;*

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique *varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements et la capacité effective de contrôle des parlements nationaux;*

Or. en

**Amendement 681**  
**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; **relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;**

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme;

Or. en

**Amendement 682**  
**Elisa Ferreira**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, selon la volonté manifestée par les gouvernements;

*Amendement*

35. attire l'attention sur la responsabilité démocratique globalement faible de la troïka au niveau national dans les pays bénéficiant d'un programme; relève néanmoins que cette responsabilité démocratique varie d'un pays à l'autre, **ainsi que** selon la volonté manifestée par les gouvernements;

Or. en

**Amendement 683**  
**Danuta Maria Hübner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***35 bis. fait observer que l'appropriation des réformes liées aux programmes d'ajustement était souvent absente, les autorités nationales renvoyant au niveau de l'Union la responsabilité des mesures de consolidation; souligne que ceci a mené à une baisse de la confiance envers l'Union.***

Or. en

**Amendement 684**  
**Antigoni Papadopoulou**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***35 bis. fait observer les effets secondaires importants de l'application de l'outil de renflouement, y compris l'imposition de contrôles sur les capitaux; souligne que l'économie réelle chypriote continue d'être confrontée à des défis de grande envergure; ajoute que la fermeture des lignes de crédit se ressent sur les secteurs productifs de l'économie, et le chômage augmente; déplore le fait qu'aucune évaluation préalable des conséquences n'ait été effectuée dans les pays sous programme par l'intermédiaire d'analyses d'impact ou d'une coordination avec le comité de l'emploi, le comité de la protection sociale, le conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" (EPSCO) ou le commissaire chargé de l'emploi et des affaires sociales; déplore par ailleurs le fait que, malgré les implications sociales importantes, les organes consultatifs institués par le traité, en particulier le Comité économique et social européen***

*(CESE) et le Comité des régions (CdR),  
n'ont pas été consultés;*

Or. en

**Amendement 685**  
**Hans-Peter Martin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*35 bis. attire l'attention sur la  
responsabilité démocratique insuffisante  
de la troïka au niveau européen, aucun  
des trois organes qui la constituent  
n'étant soumis à un contrôle  
démocratique adéquat exercé par le  
Parlement européen;*

Or. de

**Amendement 686**  
**Jürgen Klute, Marisa Matias, Nikolaos Chountis**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*35 bis. déplore l'échec politique des  
institutions de l'Union, notamment du  
conseil de l'Union européenne et de  
l'Eurogroupe, à assumer de manière  
claire la responsabilité des mesures  
politiques et des résultats correspondants  
que les pays sous programme ont été  
contraints de mettre en œuvre sous la  
pression financière exercée par la troïka  
et les grands États membres; rappelle que  
les États membres privés d'accès aux  
marchés financiers n'ont eu d'autre choix  
que d'accepter les conditions détaillées*



*imposées par la troïka;*

Or. en

**Amendement 687**

**Philippe Lamberts, Sven Giegold**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***35 bis. considère que la responsabilité démocratique de la BCE, de la Commission et du FMI devrait être accrue au moyen de la mise en place d'auditions approfondies avec le Parlement européen à toutes les étapes des processus.***

*(Cet amendement est basé sur une contribution de la Confédération européenne des syndicats (CES).)*

Or. en

**Amendement 688**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***35 bis. rappelle que les parlements des États membres ayant demandé une assistance financière ont approuvé les programmes d'ajustement macroéconomique; souligne qu'un parlement national s'est opposé à un tel programme, invalidant les critiques selon lesquelles les États membres n'ont d'autre choix que d'approuver, puisque l'opposition aux programmes et leur***

*révision sont possibles;*

Or. en

## **Amendement 689**

**Diogo Feio**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 36**

##### *Proposition de résolution*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière, *ce qui place les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;*

##### *Amendement*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière;

Or. en

## **Amendement 690**

**Liem Hoang Ngoc**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 36**

##### *Proposition de résolution*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière, ce qui place *les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés*, au centre de toute prise de décision;

##### *Amendement*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière, ce qui place *le pouvoir exécutif des États membres de la zone euro* au centre de toute prise de décision;

**Amendement 691**

**Sylvie Goulard, Nils Torvalds, Olle Schmidt**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 36**

*Proposition de résolution*

36. souligne que **les** décisions officielles sont prises **conjointement** par l'Eurogroupe et le FMI et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière, ce qui place les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;

*Amendement*

36. souligne que, **à la suite du travail préparatoire de la troïka**, des décisions officielles sont prises, **en fonction de leur statut juridique et de leur rôle respectif**, par l'Eurogroupe et le FMI **de manière séparée**, et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière, ce qui place les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;

**Amendement 692**

**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 36**

*Proposition de résolution*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI **et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière**, ce qui place les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;

*Amendement*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI, ce qui place les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;

**Amendement 693**  
**Udo Bullmann, Peter Simon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 36**

*Proposition de résolution*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière, ce qui **place** les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;

*Amendement*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI, **qui assument donc la responsabilité politique des actions de la troïka**, et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière, ce qui **devrait placer** les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;

**Amendement 694**  
**Philippe Lamberts**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 36**

*Proposition de résolution*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière, ce qui **place** les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;

*Amendement*

36. souligne que les décisions officielles sont prises conjointement par l'Eurogroupe et le FMI et qu'un rôle essentiel est accordé actuellement au MES étant donné qu'il s'agit de l'organisation chargée de décider de l'octroi d'une assistance financière **par les États membres de la zone euro**, ce qui **place** les gouvernements, notamment ceux des États membres directement concernés, au centre de toute prise de décision;

**Amendement 695**  
**Liem Hoang Ngoc**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 36 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*36 bis. estime que la légitimité et la responsabilité au niveau national sont insuffisantes dans le contexte des décisions prises de manière collective par les États membres de la zone euro dans le cadre du MES; estime que dans une région à niveaux multiples telle que l'Union européenne, la légitimité et la responsabilité démocratiques devraient être accordées et appliquées au même niveau que celui auquel sont prises les décisions;*

**Amendement 696**  
**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 36 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. déplore le fait que les institutions de l'Union sont présentées comme des boucs émissaires responsables des effets négatifs de l'ajustement macroéconomique effectué par les États membres, tandis que ce sont les ministres des finances des États membres qui sont politiquement responsables de la troïka et de ses activités; souligne que cela pourrait mener à un accroissement de l'euroscepticisme, même si la*

*responsabilité se trouve au niveau national et non européen;*

Or. en

**Amendement 697**

**Nils Torvalds, Sylvie Goulard, Wolf Klinz, Olle Schmidt, Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 36 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*36 ter. demande à l'Eurogroupe, au Conseil et au Conseil européen d'assumer l'entière responsabilité des activités de la troïka;*

Or. en